

Flash ACCUEIL

N°54 | 2025

La familiarisation
rassure autant
bébé que
les parents !
p. 10



Les tout-petits et
les arts plastiques

p. 19

Le repas, moment
privilegié pour soutenir
la place active des enfants

p. 23

SOMMAIRE

2

PRATIQUES ET MÉTIERS
Être Pouvoir organisateur
en petite enfance



7

POUR LES ENFANTS

La participation des enfants,
un droit fondamental au cœur
de leur développement

37

INFOS DU SECTEUR
Un dépliant pour promouvoir
les métiers de l'accueil
de la petite enfance



CONTACT | flashaccueil@one.be ; 02 542 13 48 **ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO** | BENZAIK Jordane ; BLAMPAIN Manon ; BONYOME Lewis ; CLAES Nathalie ; COUTEAU Diane Sophie ; DAUMERIE Sophie ; FLASSE Valentine ; GAUTHIER Raphaël ; KAIN Florine ; MICHEL Aurore ; MIGNOT Jehanne ; NOËL Marine ; PAPILLON Héloïse ; ROTUNNO Cleo ; SCHYNS Florence ; SIMON Pauline ; TONGERWA Bora Soki ; TULPIN Aurélie ; VAN CROMBRUGGE Yaëlle ; WOLF Marine **REMERCIEMENTS À** | ALTINKAYA Semra, Responsable et PO de la crèche Baby and the city, Schaerbeek ; BELLET Isabelle, Conseillère sectorielle « Secteur enfance et santé », UNESSA ; BLAIRON Mélanie, accueillante d'enfants indépendante, Arquennes ; Doriane, Jade, Joannie, Julie, Lisiane, Lolita, Romane, Vanessa et autres parents qui ont témoigné ; FRAIPONT Magaly, PO Pas après pas, Stavelot ; HENNE Camille, Responsable de la crèche Les Jardins d'Horta, PO CHU Brugmann ; LESCRENIER Valérie, Vice-présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; NEUFORGE Sophie, 1^{ère} Directrice administrative, PO Ville de Liège ; VAN HONSTÉ Cécile, Directrice, FILE ; Crèche "La Pouponnière" à Chièvres **REMERCIEMENTS AUX COMITÉS DE RÉDACTION ET DE RELECTURE** | MISE EN PAGE | Dufasne Maité **TIRAGE** | 4.200 exemplaires **E.R.** | ONE Chaussée de Charleroi 95 ; 1060 Bruxelles +32 (0)2 542 12 11 ; info@one.be ; D/2025/74.80/30 ; Numéro manufacturé DOCBR0134

ÉDITO

UN DOUBLE CAP POUR L'ENFANCE : ACCESSIBILITÉ ET QUALITÉ

Cette première année de travail en tant que ministre en charge de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse au sein du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été marquée par plusieurs défis et déjà des avancées ! Ces trois compétences, intrinsèquement liées, me permettent de développer une action politique cohérente et globale sur l'ensemble des âges et dimensions de la population concernée par les missions de l'ONE.

Dans le domaine de l'Enfance, la Déclaration de politique générale a fixé des objectifs et priorités clairs. Je suis pleinement consciente que les besoins sont nombreux et pour certains essentiels. Nous devons composer avec un contexte qui ne freine en rien ma volonté d'agir avec ambition et d'accompagner autant que possible les projets qui répondent au mieux aux attentes des enfants, des jeunes et des familles. Cette dynamique intègre également les professionnels du secteur, indispensables à la concrétisation de nos initiatives.

Mon cap dans le domaine de l'accueil de l'enfant repose sur deux piliers essentiels : l'accessibilité et la qualité. Qu'il s'agisse des crèches ou de

l'Accueil Temps Libre, vous l'avez constaté, ces enjeux guident mon action au quotidien. Concernant la petite enfance, la réforme de 2019 constitue une base de travail, mais qui mérite une évaluation approfondie. Toute réforme, aussi bien conçue soit-elle, doit être ajustée en fonction des réalités du terrain, d'autant que son application a été marquée par la crise Covid suivie d'une situation économique inédite. Il ne s'agit pas de remettre en question ses fondements, mais bien de garantir que ses modalités demeurent en phase avec ses objectifs initiaux.

Par ailleurs, la multiplication des modifications de l'arrêté de 2019 a rendu son application plus complexe. Lucide face à cette situation, je travaille en collaboration avec l'ONE pour simplifier les démarches administratives, au bénéfice tant des familles que des opérateurs de terrain.

Enfin, je salue votre engagement et votre dévouement. Sachez que vous pouvez compter sur mon soutien et mon écoute pour avancer ensemble vers un accueil de l'enfant toujours plus accessible et qualitatif.

Valérie LESCRENIER,

Vice-présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice de la Fédération Wallonie-Bruxelles

ET AUSSI

P. 10 AVEC LES FAMILLES

La familiarisation rassure autant bébé que les parents !

P. 15 ACCESSIBILITÉ

Accessibilité, diversité, lieux inclusifs... à quoi ces termes font-ils référence ?

P. 18 ÉVEIL CULTUREL

Raconte-moi un livre...

Les tout-petits et les arts plastiques

P. 22 SANTÉ

Qui contacter en cas d'urgence ?

P. 23 ALIMENTATION

Le repas, moment privilégié pour soutenir la place active des enfants

Nouvelle édition du guide "Chouette, on passe à table !"

P. 29 ENVIRONNEMENT

Matériel d'activités à l'extérieur : quelques points d'attention pour en profiter pleinement ...

P. 32 JURIDIQUE

Les violences éducatives ordinaires et nos enfants, que dit la loi ?

Des zones non-fumeurs autour des milieux d'accueil

P. 35 INFOS DU SECTEUR

Une pré-demande d'accueil avant l'inscription en milieu d'accueil

Formations à Pro.ONE : facilitez votre gestion administrative !

Les lieux de rencontre enfants et parents, partenaires précieux des milieux d'accueil

P. 40 RECETTES

Le fenouil



OFFICE DE LA NAISSANCE
ET DE L'ENFANCE

SUIVEZ-NOUS SUR
NOS RÉSEAUX



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



ÊTRE POUVOIR ORGANISATEUR EN PETITE ENFANCE

TÉMOIGNAGES

PRATIQUES ET MÉTIERS



En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'autorisation d'un milieu d'accueil est octroyée à un Pouvoir organisateur (PO). Il est l'autorité qui assume la responsabilité du milieu d'accueil. Par conséquent, il joue un rôle central dans son organisation et sa gestion.

Le PO est une personne physique ou morale qui organise un accueil de la petite enfance. Il est juridiquement responsable de la création, de la gestion et du fonctionnement d'un (ou plusieurs) milieu(x) d'accueil.

Quelle forme juridique peut-il prendre ?

Les accueillantes d'enfants indépendantes (m/f/x) exercent leur activité en personne physique sous le statut d'indépendant. Elles sont leur propre pouvoir organisateur¹. Lorsque deux accueillantes exercent leur activité en co-accueil, elles disposent chacune d'une autorisation. Par conséquent, chacune d'elles est son propre pouvoir organisateur.

Le pouvoir organisateur d'une crèche ou d'un Service d'accueil d'enfants doit être constitué comme une personne morale². Il s'agira d'une association sans but lucratif (ASBL) ou d'une Société coopérative agréée comme entreprise sociale ou d'un pouvoir public (Commune, Intercommunale, CPAS...). Une crèche non subventionnée peut aussi exercer en société à responsabilité limitée (SRL)³.

Quel est son rôle ?

Le rôle du PO « est de garantir un accueil de qualité aux enfants et aux familles, en s'assurant de la conformité avec les normes et réglementations ». **Camille Henne, Responsable de la crèche Les Jardins d'Horta, PO CHU Brugmann.**

Cela inclut :

- **L'Organisation et la gestion quotidienne du milieu d'accueil** : recrutement du personnel, s'assurer que ses pratiques éducatives et son comportement sont respectueux des enfants et des familles, gestion des budgets, des repas, coordination des activités, etc.
- **La mise en œuvre du projet d'accueil dans une logique d'amélioration permanente de la qualité** : élaboration d'une ligne éducative cohérente et conforme au cadre défini par le Code de Qualité de l'Accueil et décliné dans les brochures « Repères pour des pratiques d'accueil de qualité (0-3 ans) ».
- **Les relations avec les parents** : assurer une communication transparente avec les familles et répondre à leurs besoins.
- **Le respect des obligations légales** : respecter la réglementation sur les infrastructures et les équipements, l'hygiène, la sécurité, les assurances,

¹ Art. 5 § 1^{er} de l'Arrêté du 2 mai 2019 du Gouvernement de la Communauté française fixant le régime d'autorisation et de subvention des crèches, des services d'accueil d'enfants et des (co)accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s.

² Op. Cit.

³ Les crèches non subventionnées autorisées avant le 1^{er} juillet 2020 peuvent poursuivre leur activité en personne physique.

réviser régulièrement l'analyse de risques, instaurer une procédure de gestion de crise... qui font partie des conditions de maintien de l'autorisation. C'est aussi respecter d'autres législations en lien avec l'activité comme le respect des mesures de prévention incendie, de la sécurité alimentaire prônée par l'AFSCA, les règles relatives aux conditions de travail des personnes exerçant dans un milieu d'accueil, etc.

« Le PO doit tout gérer. [...] Il doit gérer son personnel, les enfants accueillis au sein de la crèche, les parents. Il doit aussi gérer tous les intervenants qui viennent de l'extérieur, tout le côté administratif. Cela prend énormément de temps. Tout est relié, il n'y a rien qui fonctionne sans l'autre. [...] On a parfois des surprises, des imprévus. Parfois, il y a des conflits avec le personnel et il faut les gérer. Parfois, ce sont des demandes de parents... il faut "s'armer" avant de leur répondre, il faut être sûr de ce qu'on fait. C'est vraiment un travail qui demande d'être hyper rigoureux ». **Semra Altinkaya, Responsable et PO de la crèche Baby and the city, Schaerbeek.**

« Le Pouvoir organisateur gère les demandes des parents et les informe sur le fonctionnement du milieu d'accueil (et visite du lieu d'accueil) sur les différentes démarches à suivre... Il s'occupe de tout ce qui est administratif (signatures des différents documents : contrat, projet d'accueil...), réception du certificat d'entrée, suivi du carnet de santé (vérification des vaccins) ainsi que la gestion des comptes ». **Mélanie Blairon, accueillante d'enfants indépendante, Arquennes.**

« La Directrice administrative du Département de la Petite Enfance est désignée en tant que représentante du Pouvoir organisateur de la Ville de Liège. À ce titre, elle constitue l'interface entre les crèches, les Autorités locales et l'ONE. [...] Elle établit des procédures internes pour les services administratifs et les crèches afin d'assurer le pilotage de l'activité dans tous ses aspects.

La Direction instruit toute plainte émanant d'un parent, d'un citoyen, d'un agent, d'un établissement extérieur... qui lui parvient soit en direct, soit via les Autorités locales, les crèches, l'ONE... et en rend compte à la Direction générale qui en informe le Collège communal le cas échéant.

Elle a également la charge de la communication interne (Autorités politiques, hiérarchie, équipes, autres services) et externe (Parents, citoyens, presse à la demande des Autorités ...) ». **Sophie Neuforge, 1^{ère} Directrice administrative, PO Ville de Liège (28 crèches).**

Quelles sont ses responsabilités ?

Tout pouvoir organisateur qui organise l'accueil de la petite enfance au sens de l'article 2 du décret⁴, doit avoir reçu l'autorisation de l'ONE pour tout milieu d'accueil qu'il organise. Préalablement, il participe à un Processus préparatoire, organisé par l'ONE. Celui-ci consiste en une

séance d'information, trois modules et un accompagnement individualisé d'un agent de l'ONE. Il est tenu de respecter les conditions d'octroi de l'autorisation ainsi que les conditions de maintien de celle-ci.

Le pouvoir organisateur veille à la mise en place d'un projet d'accueil qui définit les principes pédagogiques du milieu d'accueil. Il s'assure d'un encadrement adéquat des enfants par du personnel qualifié. Il est chargé de garantir le respect des conditions de sécurité, d'hygiène et d'accessibilité, en conformité avec la réglementation, notamment en ce qui concerne les infrastructures et le matériel mis à disposition. Le pouvoir organisateur assure la gestion administrative et financière de son milieu d'accueil, incluant la gestion du personnel, la fixation des tarifs et la recherche de financements. Il assure en outre le respect des obligations légales en matière de bien-être au travail et d'accompagnement du personnel dans leur formation continue. Il entretient une communication transparente avec les parents, favorisant une collaboration active pour le bien-être et l'épanouissement de l'enfant dans un cadre structurant et bienveillant. Il s'assure également du respect du contrat d'accueil. Enfin, il établit des partenariats avec le réseau local.

« Les responsabilités [du PO] incluent aussi le suivi des dossiers des familles, la collaboration avec les instances publiques et la gestion des éventuelles difficultés rencontrées au sein de la crèche ». **Camille Henne, Responsable de la crèche Les Jardins d'Horta, PO CHU Brugmann.**

« Ma responsabilité englobe tout ce que je réalise ainsi que ce que je délègue. Elle inclut l'organisation du département, qui comprend les services administratifs et les crèches, ainsi que la gestion du personnel, notamment le recrutement, l'encadrement, les demandes de mobilité, l'évaluation et la formation. Je veille à valoriser le savoir-faire du dispositif liégeois auprès des organismes extérieurs, dont l'ONE, et à créer des procédures de travail tout en garantissant leur respect.

Je suis également en charge de la gestion des demandes des parents adressées au PO, ainsi que de l'information et de la communication auprès des Autorités locales, de la hiérarchie et de l'ONE. La gestion des plaintes et litiges relève de ma responsabilité, qu'il s'agisse de médiation entre parents et professionnels, de décision en cas de non-respect répété du contrat d'accueil ou encore de procédures disciplinaires à l'égard d'un agent. J'assure aussi la gestion de la communication interne et publique, couvrant des sujets tels que les fermetures annuelles, les grèves ou encore la présentation des services sur le site de la Ville.

⁴ Décret du 21 février 2019 visant à renforcer la qualité et l'accessibilité de l'accueil de la petite enfance en Communauté française.

Le contrôle du respect des règles, réglementations, normes et procédures fait partie intégrante de mon rôle, tout comme la gestion des recettes, incluant les subsides et la facturation de la Participation Financière des Parents, ainsi que l'optimisation des dépenses. J'accompagne l'évolution du projet pédagogique dans le respect du Code de qualité de l'accueil et veille à l'établissement de partenariats avec des établissements scolaires et des services d'accompagnement des enfants à besoins spécifiques ». **Sophie Neuforge, 1^{ère} Directrice administrative, PO Ville de Liège.**

Quelles compétences pour être Pouvoir organisateur ?

« Même si aucune formation obligatoire n'est requise pour être PO, une connaissance approfondie du secteur de la petite enfance, de la gestion d'équipe et de la gestion administrative et des réglementations est, selon moi, un atout majeur ». **Camille Henne, Responsable de la crèche Les Jardins d'Horta, PO CHU Brugmann.**

« Il faut être très organisé et prendre les choses très au sérieux ! [...] Vous devez vraiment avoir toutes les cartes en main pour pouvoir gérer les différentes facettes du travail, en passant par le côté administratif, mais aussi par les parents et les enfants. Il faut vous montrer très à l'écoute. La communication est essentielle et je me suis toujours rendu compte que c'est quelque chose qui fait avancer les choses. ». **Semra Altinkaya, Responsable et PO de la crèche Baby and the city, Schaerbeek.**

« Il faut des compétences de chef d'entreprise. Même si c'est du social, cela reste de l'entreprenariat ». **Magaly Fraipont, PO Pas après pas (5 crèches), Stavelot.**

L'accueillante indépendante est son propre Pouvoir organisateur et doit avoir une formation qui lui permet

d'exercer la fonction d'accueil. Elle doit « détenir un diplôme qui développe les compétences en pédagogie, en gestion relationnelle et organisationnelle ».

Mélanie Blairon, accueillante d'enfants indépendante, Arquennes.



Relations avec les familles

« Le PO joue un rôle central dans la définition de l'accompagnement des enfants et des familles. Il veille à ce que l'accueil soit bienveillant, inclusif et respectueux des besoins de chaque enfant. Il s'assure que l'équipe encadrante mette en place un cadre sécurisant pour le développement des enfants. Il veille également à ce que les parents soient informés et impliqués dans la vie de la crèche, tout en veillant à instaurer une communication fluide et transparente avec les familles. En cas de difficultés rencontrées par une famille ou un enfant, il s'assure que des solutions adaptées soient trouvées. Le PO peut aussi organiser des rencontres ou des événements favorisant l'échange entre professionnels et parents ». **Camille Henne, Responsable de la crèche Les Jardins d'Horta, PO CHU Brugmann.**

Mélanie Blairon, accueillante d'enfants indépendante, Arquennes veille à : « mettre en confiance les parents, créer une relation d'échanges avec eux afin d'assurer le lien entre maison et milieu d'accueil. S'informer des habitudes de chacun ».

Quelles difficultés le PO peut-il rencontrer ?

« Le plus difficile est de se faire respecter en tant que personne car vous êtes à la fois l'accueillante des enfants, la responsable qui gère le milieu d'accueil et celle qui fait respecter les « règles » alors que vous êtes une personne qui gère un milieu dit "familial"... ce qui implique de tenir et garder une certaine distance. Il est également compliqué de « porter » toutes les casquettes du métier : s'occuper des enfants, des visites, de l'aspect administratif, faire les courses, tenir les comptes, soigner les petits bobos, gérer les demandes de l'ONE... et tout cela en essayant de faire son travail du mieux possible avec des horaires compliqués (commencer tôt, longues journées assez fatigantes...). Cela nécessite donc une grande implication personnelle et donne beaucoup de responsabilités ». **Mélanie Blairon, accueillante d'enfants indépendante, Arquennes.**

« Les difficultés de personnel en premier lieu. [...] En cas d'absentéisme, il faut remplacer le personnel pour maintenir le bon ratio de 1 puéricultrice pour 7 enfants. Ça, c'est toujours très compliqué. Dans mes équipes, le nombre est suffisant pour palier à une absence mais pas deux.

Avec les parents, je peux rencontrer des difficultés. Ils sont de plus en plus exigeants. Par exemple, un enfant qui va se blesser (j'entends par là une petite bosse, pas une blessure grave), c'est tout de suite catastrophique, on appelle les assurances, etc. Tous les parents ne sont pas concernés mais c'est de plus en plus fréquent et c'est pénible à supporter dans le sens où ce sont des enfants qui se cognent comme tous les enfants. Cela pourrait arriver à la maison... Les puéricultrices ne peuvent pas avoir les yeux partout sans cesse et empêcher un enfant de tomber de sa hauteur ». **Magaly Fraipont, PO Pas après pas, Stavelot.**



« Être PO implique des défis quotidiens, parmi lesquels :

- les contraintes administratives et réglementaires, qui nécessitent une mise à jour constante ;
- le financement [et la gestion budgétaire], car les coûts de fonctionnement d'une crèche sont élevés et les subsides parfois insuffisants ;
- le recrutement de personnel qualifié et qui est en adéquation avec les valeurs du projet d'accueil [...] »
Camille Henne, Responsable de la crèche Les Jardins d'Horta, PO CHU Brugmann.

« Je regrette que le temps manque pour rencontrer les nombreuses personnes engagées ou qui voudraient s'engager dans l'accueil de la petite enfance. Ceci s'avère d'autant plus nécessaire dans le contexte de pénurie de professionnels traversé par le secteur de manière générale.

Je suis bien consciente que je ne peux avoir le contrôle sur tout. Il y a des zones d'incertitudes bien sûr. Il y a aussi des risques à gérer car le " risque zéro " n'existe pas. La communication des informations est essentielle, que ce soit " vers " ou " en provenance de ". Si je ne suis pas informée, je ne peux pas gérer et réciproquement.

Dans une organisation de cette taille, il y a toujours des conflits, des malentendus, des gens motivés plus que d'autres mais, il y a aussi une richesse incroyable. La richesse, c'est la mixité sociale, des cultures, des générations, des formations, des expériences et des genres, même s'il y a beaucoup trop peu d'hommes dans nos équipes ». **Sophie Neuforge, 1ère Directrice administrative, PO Ville de Liège.**

Collaboration avec les Fédérations patronales

Plusieurs fédérations œuvrent au soutien des milieux d'accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles. Deux d'entre elles témoignent de leurs actions envers leurs affiliés.

« La FILE⁵ met à disposition son expertise en matière de création et de soutien aux milieux d'accueil tant sur le plan

pédagogique que juridique. Elle assure diverses missions d'accompagnement et de soutien aux milieux d'accueil : réformes, suivi législatif des milieux d'accueil 0-3 et ATL, aide à la gestion administrative et financière, organisation de formations continues, colloques, conférences, publication et diffusion d'outils pédagogiques, organisation de rencontres entre structures d'accueil, formation pour les directions... ». **Cécile Van Honsté, Directrice, FILE.**

« La mission de l'UNESSA⁶ est de représenter et défendre les intérêts de nos affiliés et de leurs secteurs tout en facilitant leur travail au quotidien. Nous accompagnons les directions dans leur gestion tant sur le court terme qu'à plus long terme. Par ailleurs, nous encourageons le développement de pratiques professionnelles d'avenir au sein de notre réseau et soutenons la création de nouveaux services et projets. Enfin, nous nous engageons activement dans la promotion de l'innovation sociale, technologique et organisationnelle afin de favoriser une évolution positive et durable de nos métiers ». **Isabelle Bellet, Conseillère sectorielle « Secteur enfance et santé », UNESSA.**

« Nous pouvons accompagner les PO individuellement (via des suivis et des contacts réguliers avec les PO ou leurs directions), par des prises de contact direct, par téléphone (permanence téléphonique), sur place ou dans nos bureaux. Nous organisons également des rencontres collectives entre PO (ou leurs représentants via les directions). Au niveau patronal, nous représentons les PO dans les diverses instances et groupes de travail publics ou privés (comme la commission paritaire, les instances d'avis de l'ONE, les groupes techniques pour préparer de nouvelles réformes...). Nous accompagnons tous les PO qui en font la demande, il ne faut pas nécessairement être affilié pour bénéficier de notre accompagnement comme coordination ONE ». **Cécile Van Honsté, Directrice, FILE.**

« Notre premier contact avec les milieux d'accueil, dans la plus grande majorité des cas, est la direction de l'institution, porte-parole de son PO. Nous organisons régulièrement des rencontres entre les directions pour partager l'actualité du secteur ainsi que leurs questionnements et/ou difficultés. Lors de ces échanges, nous collectons les informations du terrain afin de relayer les préoccupations auprès des instances politiques ou de tutelle. Nous effectuons essentiellement un travail d'accompagnement des structures en fonction de la réalité qui est la leur. Nous collaborons parfois

⁵ Fédération des initiatives locales pour l'enfance. ASBL qui fédère 120 PO associatifs et publics dans le secteur de l'accueil et de la protection de l'enfance en FWB et regroupe 750 structures et lieux d'accueil pour enfants de 0-12 ans. La FILE est aussi une coordination subventionnée par l'ONE :

⁶ Fusion de plusieurs fédérations patronales du secteur du non-marchand, actives dans l'accueil (crèches, SAEMD, SASPE, ATL...), l'accompagnement, l'aide et les soins aux personnes, en Wallonie et à Bruxelles. L'UNESSA est aussi une coordination subventionnée par l'ONE.

directement avec les PO dans la définition de certains axes stratégiques plus spécifiquement en matière de financement, d'infrastructure, de mise en œuvre des réglementations, de gestion du personnel... ». **Isabelle Bellet, Conseillère sectorielle « Secteur enfance et santé », UNESSA.**

Collaborations avec l'ONE

« Les contacts avec l'ONE se passent très bien. J'ai une Coordinatrice accueil qui est vraiment très chouette, à l'écoute et à qui on peut vraiment faire confiance. Je trouve que c'est très important d'être transparent avec l'ONE et de travailler en partenariat. Ne pas seulement les voir comme le contrôle parce qu'il n'y a pas que ça. Il y a aussi la Référente santé qui nous aide beaucoup, le service juridique... Je travaille aussi avec d'autres organismes comme le SAJ, le SPJ, les CPAS de certaines communes parfois ». **Magaly Fraipont, PO Pas après pas, Stavelot.**

« Être PO, c'est un travail qui demande une remise en question quasi régulière. Je crois que le plus important aussi dans le métier, dans notre rôle de PO, c'est de ne pas être seul, de s'entourer d'autres personnes qui font le même métier que vous et qui ont les mêmes difficultés que vous. Ma Coordinatrice accueil, c'est quelqu'un avec qui je collabore énormément ». **Semra Altinkaya, Responsable et PO de la crèche Baby and the city, Schaerbeek.**

« Le PO ne travaille pas seul. Il collabore avec plusieurs partenaires pour garantir la qualité de l'accueil. L'ONE est le principal organisme de référence pour les normes, l'autorisation et l'accompagnement des crèches. Les Coordinatrices accueil de l'ONE accompagnent les PO dans leurs démarches et dans l'amélioration de leurs pratiques. Les pouvoirs locaux (communes, provinces) peuvent apporter un soutien financier ou logistique. D'autres structures de soutien à la parentalité et à la petite enfance, comme les consultations ONE, les services d'aide à la jeunesse, etc. Une collaboration étroite avec différents services de notre hôpital comme le service de néonatalogie pour un accueil d'enfants nés et hospitalisés sur le long terme en attente d'une famille [...] ». **Camille Henne, Responsable de la crèche Les Jardins d'Horta, PO CHU Brugmann.**

Implications du Pouvoir organisateur dans l'accueil petite enfance

« Ce métier m'apporte une certaine liberté, dans l'organisation de mes journées avec les enfants, un lien peut-être plus privilégié avec eux étant donné que je suis la seule à m'occuper d'eux toute la journée et de pouvoir les voir évoluer sur un plus long terme (je n'ai pas de sections comme dans les crèches). Cela facilite les échanges d'informations avec les parents ». **Mélanie Blairon, accueillante d'enfants indépendante, Arquennes.**



« C'est valorisant d'une part et dévalorisant de l'autre car le PO est un petit peu dans l'ombre. On fait beaucoup de choses pour les enfants, les familles et le personnel mais tout cela ne se voit pas forcément. On n'a pas tellement la reconnaissance de tout le travail accompli. Par contre, quand on parle de ce qu'on fait aux gens, alors à ce moment-là ils se rendent compte de toutes les casquettes du PO et de tout ce qui est fait ». **Magaly Fraipont, PO Pas après pas, Stavelot.**

« Je dis toujours aux parents que le chef d'orchestre c'est celui qui donne le ton. Une fois que le ton est bien donné, tout fonctionne bien. Pour que l'équipe soit contente, il faut aussi faire plaisir. Tout ça s'organise et ça prend du temps et de l'énergie. On ne peut pas se dire qu'ils n'ont qu'à travailler parce qu'on les paye. Tout n'est pas argent et heureusement ! Leur faire plaisir mais aussi avoir de la reconnaissance pour leur action. Tout cela est hyper important. Je pense que chaque personne a besoin d'être reconnue à sa juste valeur dans son travail ». **Semra Altinkaya, Responsable et PO de la crèche Baby and the city, Schaerbeek.**

« Les enjeux sont clairement dans l'égalité d'accès et de traitement des citoyens. J'adhère au concept de continuité du service public : on n'adapte pas la demande à l'offre mais on adapte l'offre à la demande tant que faire se peut. C'est très précieux pour les citoyens et pour les femmes en particulier.

Je pense enfin que la reconnaissance des métiers de la petite enfance est un chantier qu'il est essentiel d'entreprendre pour nourrir le bien-être et la motivation des agents [...] » **Sophie Neuforge, 1^{ère} Directrice administrative, PO Ville de Liège.**

Florine KAIN,

Support qualité de l'accueil et communication,
Direction de la Coordination Accueil

LA PARTICIPATION DES ENFANTS, UN DROIT FONDAMENTAL AU CŒUR DE LEUR DÉVELOPPEMENT

POUR LES ENFANTS

Voilà 35 ans que la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) existe et 76 ans pour celle des droits de l'Homme. Il a donc fallu 41 ans pour affirmer et défendre que l'enfant est un être humain à part entière, qu'il mérite qu'on l'écoute, qu'il puisse s'exprimer et surtout reconnaître ses droits !

Un des principes fondamentaux de la convention internationale des enfants est le droit à la participation. Il stipule que l'enfant a le droit de participer à la vie sociale et d'exprimer ses opinions, dans la mesure de ses capacités.

Au quotidien, comment insérer ce droit à la participation au cœur des pratiques d'accueil ? Comment prendre en compte l'enfant ? Comment lui donner une place de partenaire actif ? Comment faire place à ses émotions ? Comment lui permettre de s'exprimer et prendre en considération ce qu'il a à dire ?

Respecter le droit à la participation des enfants en petite enfance nécessite une approche bienveillante, attentive et respectueuse de leur développement. Bien que le très jeune enfant n'ait pas encore la capacité d'exprimer son opinion par des mots, il manifeste déjà ses besoins et préférences à travers son comportement, ses gestes et son langage corporel.

Le respect de son droit à la participation implique de le considérer comme un acteur de son propre développement. Il est essentiel de rappeler que ce droit commence dès les premières années de vie. Même les bébés et les tout-petits ont des besoins et des désirs qui méritent d'être respectés.

La participation des enfants de 0 à 3 ans : comprendre ses capacités

Chaque enfant s'exprime à sa manière et en fonction de ses capacités. Les bébés expriment leurs besoins par des pleurs, des regards, des sourires, des mimiques, des mouvements moteurs. Ils sont déjà dans la communication.

« *Mon corps peut pleurer. Pas avec des larmes, mais avec mes muscles qui se tendent, ma peau qui passe du rouge au blanc, [...] et fait battre la chamade à mon cœur.* » (Marinopoulos, 2016, cité par Appell, 2019, p.99)

Répondre aux besoins des tout-petits revient à leur signifier que ce qu'ils expriment est compréhensible, qu'ils méritent qu'un adulte s'y intéresse et prenne le temps d'y répondre. Outre renforcer sa confiance en lui, en ses capacités à se faire comprendre, cela renforce également la confiance de l'enfant en l'adulte. A chaque fois qu'une personne répond à ses besoins, celui-ci intègre que son action a un impact sur son environnement : il s'agit des prémices pour prendre sa place dans le monde.

Progressivement, les enfants vont commencer à babiller, à dire leurs premiers mots, à s'exprimer de manière plus verbale. Ils rentrent alors dans une autre phase de leur expression. Ils vont pouvoir plus clairement faire comprendre à l'adulte leurs besoins, leurs désirs, leurs insatisfactions.

Le premier "non" : un moment clé dans le développement de l'enfant

Et puis vient le NON... Quel changement pour l'enfant et pour l'adulte ! Ce moment est souvent perçu comme un défi pour l'adulte. Il représente surtout une étape fondamentale dans le développement de l'autonomie et de l'identité de l'enfant. Il s'agit de l'émergence de son pouvoir de décision, de sa capacité à dire "je ne veux pas" et à affirmer ses préférences.

Le "non" est donc une forme d'expression très claire de l'enfant qui participe à sa construction en tant qu'individu distinct. Il est donc essentiel que les adultes reconnaissent et respectent ce "non", car il reflète la volonté de l'enfant.

Lorsque l'enfant dit "non", il est important de ne pas minimiser ce geste en le qualifiant de simple rébellion ou de caprice. C'est une forme légitime d'expression. L'adulte doit pouvoir, dans la mesure du possible, accepter ce refus, et essayer de comprendre ce qu'il sous-tend : un besoin, un désir, ou parfois une manière de tester les limites et la cohérence du monde. Ce respect du "non" renforce la confiance de l'enfant dans le fait que ses opinions et ses émotions sont prises en compte.

Le "non" peut également ouvrir la voie à une forme de négociation adaptée à l'âge de l'enfant. Même si l'enfant est encore jeune, il peut être encouragé à participer à une discussion sur les choix qui s'offrent à lui. Par exemple : *"Tu préfères l'assiette verte ou l'assiette rouge ?"*. Cela donne à l'enfant un certain pouvoir sur les décisions qui le concernent et lui permet d'apprendre à gérer ses désirs tout en respectant les règles.

En permettant à l'enfant de dire "non", l'adulte favorise le développement de son autonomie. L'enfant apprend peu à peu à discerner ce qu'il aime ou n'aime pas, ce qu'il veut ou ne veut pas. Cela va contribuer à renforcer son affirmation et sa confiance en soi et lui permet de consolider son identité comme propre et unique.

Parfois, l'enfant dira "non" à des choses qu'il devra néanmoins accepter. Certaines demandes ne sont pas négociables. Apprendre à gérer cette frustration fait également partie de son développement. L'adulte tient un rôle essentiel dans l'accompagnement des émotions de l'enfant. Montrer à l'enfant, en toute bienveillance, qu'il est compris mais que certains souhaits ne peuvent pas toujours être exaucés permet aussi à l'enfant de comprendre la complexité d'une société où il ne sera pas tout-puissant. Il importe alors à l'adulte de poser des limites claires, appropriées et cohérentes tout en respectant le "non" de l'enfant. Par exemple, si l'enfant refuse de porter son manteau avant de sortir, l'adulte peut expliquer calmement pourquoi il est important de le faire ("Je comprends que tu n'aies pas envie, mais il fait froid dehors, et je ne veux pas que tu aies froid.") tout en laissant éventuellement un choix à l'enfant ("*Tu veux fermer ton manteau tout seul ou tu veux que je t'aide ?*"). Dans cet exemple, mettre le manteau n'est pas négociable mais la manière de le mettre peut représenter une manière pour l'enfant de s'affirmer.

Même si les enfants en bas âge ne peuvent pas toujours formuler des choix complexes, il est possible de leur offrir des alternatives simples qui leur permettent de se sentir acteur de leur quotidien. **Offrons-leur peu de choix, adaptés à leur âge et significatifs pour eux.**

En fin de compte, le premier "non" de l'enfant est un moment précieux où l'enfant commence à exercer son droit à l'expression et à construire son être. En l'encourageant et en le respectant, les adultes contribuent non seulement au développement de l'autonomie de l'enfant, mais aussi à son bien-être émotionnel, en lui montrant que ses opinions comptent, même à un jeune âge. Une manière de rencontrer ses droits d'enfant.

L'importance de l'écoute active et de la bienveillance

Comme nous l'avons vu, même pour les enfants très jeunes, il est possible d'encourager une certaine autonomie, comme choisir un jouet, une activité ou encore exprimer un besoin.

Pour permettre à l'enfant de pouvoir exprimer et expérimenter toutes ses compétences, il est essentiel que les adultes créent un environnement dans lequel les enfants se sentent en sécurité, écoutés, respectés et où ils peuvent prendre une part active à leur vie. Cela inclut de les encourager à exprimer leurs préférences et à explorer le monde à leur rythme.

L'adulte représente un facilitateur de l'expression et de la participation des enfants. Le respect des émotions de chaque enfant et la reconnaissance de ses besoins permettent de renforcer le sentiment de sécurité et d'estime de soi. L'aménagement de l'espace, va permettre à l'enfant de poser des choix, trouver ce dont il a besoin dans son environnement. Il fera alors des expériences nourrissantes pour la construction de son identité.

Par exemple, l'adulte peut laisser les jouets à disposition des enfants afin de leur permettre d'y accéder en fonction de leurs envies. Il peut également encourager l'enfant à participer à la vie quotidienne (mettre les objets dans un panier, installer le coin repas, choisir une histoire, mettre ses chaussures par lui-même...).



Les défis de la participation dès la petite enfance

Les enfants sont en pleine phase de développement de leurs capacités cognitives et linguistiques. Ils peuvent rencontrer des obstacles dans leur expression. Pour soutenir la participation de l'enfant, le professionnel peut observer les signaux de l'enfant, accompagner son expression émotionnelle et penser un environnement capacitant.

D'où l'importance d'inscrire l'enfant dans son environnement en sollicitant son avis, en lui laissant poser des choix raisonnables et des actions par lui-même, en l'incluant dans la conversation avec son parent. À partir du moment où on demande l'avis d'un enfant, il est important de le prendre en considération. Accorder de l'importance à son avis ne signifie pas accepter toutes ses demandes et souhaits, mais bien de les reconnaître et négocier avec lui ce qui est faisable et ce qui ne l'est pas. Si l'adulte pose la question, il se doit d'entendre la réponse.

Dans certaines structures d'accueil, le manque de ressources humaines ou matérielles peut représenter un obstacle à une participation effective des enfants. L'adulte, souvent débordé par les exigences de gestion, peut avoir du mal à accorder suffisamment d'attention à chaque enfant. **Comment, dans ce contexte, permettre à chaque enfant d'exercer son droit à la participation sans que cela n'entraîne de surcharge pour l'adulte ?**

L'adulte va pouvoir alors s'appuyer sur l'environnement afin de soutenir l'enfant. Par exemple : lui offrir la possibilité de prendre part à des petites actions au quotidien, offrir des choix limités, mettre du matériel à sa disposition (que ce soient les jeux ou les objets qui rassurent comme les doudous), laisser des temps de jeux libres, leur permettre de mettre en place des rituels lors des transitions, encourager l'expression de l'enfant pendant les moments de jeu ou de repas, favoriser des groupes plus petits (par exemple en aménageant l'espace avec différentes propositions), se saisir des moments de relation individuelle. Tout ceci pour davantage encourager sa place active et la prise en compte de ses manifestations qu'elles soient verbales ou non-verbales.

Un engagement pour l'avenir

Le droit à la participation des enfants représente un droit fondamental à défendre ! En effet, même dès le plus jeune âge, il contribue à la construction d'une société plus respectueuse de leurs droits et de leurs besoins. C'est un investissement dans leur développement personnel et leur bien-être.

Les professionnels de la petite enfance ont un rôle à jouer dans la mise en œuvre de ce droit. En respectant les enfants et en favorisant leur participation dès les premiers

moments de leur vie, ils jettent les bases d'une relation de confiance et d'estime qui leur permettra de grandir et de s'épanouir.

Les enfants sont des êtres à part entière, dotés d'une capacité innée à interagir avec leur environnement, à explorer et à exprimer leurs préférences à leur manière. Le rôle des adultes est d'accompagner cette exploration, tout en respectant leur autonomie et en leur fournissant un cadre sécurisant et bienveillant.

La participation de l'enfant s'ancre dans des gestes quotidiens, en relation avec l'adulte et de manière répétée. Même à un jeune âge, c'est un élément clé pour favoriser son épanouissement personnel, sa confiance en soi, sa relation aux autres ainsi que son sentiment d'appartenance à un environnement où ses besoins et ses désirs sont respectés.

À travers l'implication des enfants dans leur propre quotidien, nous les préparons à devenir des individus capables de s'exprimer, de prendre des décisions et d'agir de manière autonome, tout en respectant les autres. Cela prépare également le terrain pour qu'ils puissent, en fonction de leur développement, participer pleinement à la société, en tant que citoyens conscients de leurs droits et responsabilités.

C'est également reconnaître qu'ils sont des acteurs à part entière de leur développement, des partenaires dans leur propre éducation, et des individus dignes de respect. Les adultes ont un rôle clé à jouer en créant des environnements qui encouragent, soutiennent et respectent cette participation. C'est un investissement qui bénéficiera à la fois à l'enfant et à la société.

Jehanne MIGNOT,

*Conseillère pédagogique ONE
en Brabant wallon*

POUR ALLER + LOIN

→ « Repère 9. Donner à l'enfant une place active » dans « Repères pour des pratiques d'accueil de qualité (0-3 ans). À la rencontre des enfants », ONE, 2023, pp. 31-41.

→ Délégué général aux droits de l'enfant – Défenseur des enfants – DGDE, nouveau site sur les droits de l'enfant : www.defenseurdesenfants.be.



LA FAMILIARISATION RASSURE AUTANT BÉBÉ QUE LES PARENTS !

TÉMOIGNAGES

AVEC LES
FAMILLES

Cette phrase est empruntée à Jade, maman d'un enfant de 3 mois, l'un des dix parents qui ont accepté de témoigner pour cet article. L'objectif ? Au-delà des bienfaits pour les enfants (qui sont et restent primordiaux), aborder la familiarisation selon le point de vue des parents, leurs besoins et leurs difficultés.



Rappelons d'abord le principe et les modalités de la familiarisation. La familiarisation consiste en un enchaînement de rencontres rapprochées, au sein du milieu d'accueil, juste avant l'entrée effective en milieu d'accueil, entre l'enfant, sa famille et le ou les professionnels qui vont l'accueillir. Elle implique de partager des temps de qualité, propices aux échanges et à la création d'une relation de confiance, entre la (les) figure(s) d'attachement de l'enfant et un professionnel de référence. Rassuré, dans un premier temps, par la présence de son parent qui le sécurise, **l'enfant se prépare à son rythme**. Il se sent suffisamment confiant pour se familiariser avec l'environnement, le ou les professionnels et les autres. Dans un second temps, il expérimente petit à petit la séparation et l'absence de ses parents. Cette transition est primordiale pour une entrée de qualité en milieu d'accueil.

« Mon petit garçon va entrer dans un milieu d'accueil, il aura 4 mois. Un premier contact a été établi, plus ou moins 30 minutes afin de faire les présentations entre l'accueillante et mon fils. Pour la familiarisation, nous avons convenu de commencer 2 semaines avant son entrée, les lundis, mercredis et vendredis. La 1^{ère} semaine se fera en notre présence. Il commencera par 1 heure pour arriver à 2/3 heures. Ce laps de temps permettra de réaliser un repas et un soin. La 2^{ème} semaine se fera seul. Il commencera par 1 à 2 heures, suivi d'une demi-journée pour finir par une journée complète. [...] Ces moments permettent à l'enfant et aux parents de s'habituer en douceur et en confiance à son entrée chez l'accueillante. C'est un temps qui nous permet de voir ce que sera le quotidien de notre bébé, l'organisation, le fonctionnement et permettra également de poser toutes les questions nécessaires. » Joannie, maman de 2 enfants de 5 ans et demi et de 3 mois

La familiarisation est scientifiquement recommandée depuis de nombreuses années. Désormais, elle s'inscrit dans la réglementation générale des milieux d'accueil. « Le pouvoir organisateur prévoit une période de familiarisation au cours de laquelle chaque enfant est accueilli, avant l'entrée en vigueur du contrat d'accueil, progressivement avec et sans ses parents en vue de **faciliter la transition** entre le milieu de vie et le milieu d'accueil. Les modalités pratiques et financières de la période de familiarisation sont intégrées dans le contrat d'accueil¹ ». En signant le contrat d'accueil, le milieu d'accueil et les parents s'engagent donc mutuellement à suivre une période de familiarisation dans l'intérêt de l'enfant, mais aussi du leur...

Le vécu des parents : une expérience unique et essentielle

Si la familiarisation est une étape essentielle pour les enfants, elle l'est tout autant pour les parents. Le sentiment de sécurité de l'enfant dépend notamment de la relation de confiance construite, en premier lieu, entre le parent et les professionnels. Les familles elles-mêmes doivent ainsi découvrir le milieu d'accueil : le personnel, les espaces, les pratiques... Elles aussi doivent **appréhender l'expérience de séparation** vis-à-vis de leur enfant. Le fait de découvrir progressivement cet environnement, d'y passer du temps avec leur enfant avant de devoir le laisser seul, aide les parents à se sentir rassurés. Cette période leur permet de

¹ Art. 12 de l'Arrêté du 2 mai 2019 du Gouvernement de la Communauté française fixant le régime d'autorisation et de subvention des crèches, des services d'accueil d'enfants et des (co)accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s.

trouver des repères, de tisser un lien avec le professionnel et d'accompagner leur enfant dans cette séparation.

Chaque famille, chaque parent vit cette transition à sa manière, avec ses propres attentes, questionnements et émotions.

De l'inconnu vers la confiance

La familiarisation peut être vécue comme un moment positif de découverte. Certains parents sont inquiets face à cette transition, ils se sentent déstabilisés par le changement, ne savent pas à quoi s'attendre. D'autres l'abordent dès le départ avec sérénité. Dans les deux cas, on constate un potentiel : **le sentiment de sécurité** peut se construire et se renforcer.

« Notre petite fille a 3 mois et se prépare officiellement à rentrer en crèche afin que je puisse reprendre le travail fin de semaine. Cette semaine, elle y est allée 3x 1 heure : 1x avec son papa, 1x avec moi, et 1x toute seule. La semaine prochaine, elle s'y rend 3h le mardi, puis 4h le mercredi. Nous commençons l'horaire officiel jeudi. Malgré que ce soit notre premier enfant, nous sommes étonnamment sereins ! Il faut dire que nous avons été rassurés et très bien accueillis par les différentes personnes présentes en crèche : assistante sociale, infirmières, puéricultrices. Notre demoiselle, pour le moment, arbore de grands sourires et observe les copains et son futur environnement ! Elle a un peu pleuré quand elle y était seule, la puéricultrice m'indique que c'est normal qu'elle ne reconnaisse pas encore ses pleurs mais que ça viendra. Bien que stressés de laisser notre pruneau à des inconnues, **nous avons confiance en les dames qui s'occuperont d'elle.** » Jade, maman d'un enfant de 3 mois

« Je suis allée 3x avec Tao, 4 mois, faire la familiarisation chez son accueillante, pendant plus ou moins 1h. Tao a pu faire la connaissance de son accueillante mais également des autres enfants... Nous avons pu échanger ensemble, elle l'a pris dans ses bras, lui a donné un biberon... Ensuite 3x tout seul, une 1^{ère} fois environ 1h, ensuite une demi-journée et 1 journée complète. Je trouve que c'est bien. **C'est rassurant de découvrir l'environnement et le fonctionnement de l'accueil.** » Romane, maman d'un enfant de 4 mois

Il arrive, au contraire, que des parents ne se sentent rassurés ni au début, ni même à la fin de la familiarisation.

« Mon enfant est rentré en crèche à ses 3 mois (3 jours/semaines). Normalement, la familiarisation devait se faire sur plusieurs jours... Et, finalement, j'ai été avec une heure la première fois et il a passé une demi-journée seul deux-trois jours après. L'entrée en crèche s'est faite la semaine après. Je n'avais jamais mis d'enfant en crèche donc je ne savais pas trop comment ça allait se passer. On était dans la pièce des bébés, mon enfant était seul, un autre dormait dans le dortoir (il est rentré en période de vacances donc il y avait peu de monde). J'ai été accueillie par une puéricultrice



très jeune. On m'a remis un formulaire à compléter sur les **habitudes** de mon bébé. J'ai pu poser mes questions mais j'avouerais que, n'étant pas une grande bavarde, c'était assez froid et malaisant comme premier contact. J'ai eu beaucoup de mal à le laisser au début. » Lisiane, maman d'un enfant de 20 mois

Comme l'illustrent ces témoignages, les premiers contacts avec le ou les professionnels jouent un rôle crucial dans la perception qu'ont les parents du milieu d'accueil, leurs ressentis et leur propre adaptation. En effet, les premiers échanges avec le milieu d'accueil (prise de renseignements, visite, inscription...) posent déjà les bases de la relation à créer.

De plus, la familiarisation se discute, se prépare, s'organise. Cela permet aux parents et professionnels de partager leurs attentes respectives et de les adapter. Les échanges préparatoires réduisent les questionnements, les incertitudes. Ils permettent aussi de « calibrer » la transition en fonction de l'enfant, bien sûr, mais aussi des parents. La familiarisation doit être pensée comme un processus progressif et adapté au rythme de chacun. Un nombre insuffisant de rencontres, l'enchaînement de moments peu qualitatifs ou un passage trop abrupt entre deux phases, risquent de générer du stress et freiner « l'acclimatation » de toute la famille. À l'inverse, une familiarisation bien structurée, avec des étapes clairement définies et ajustables en fonction des besoins favorise un **accueil sécurisant et épanouissant.**

Lolita, maman d'un enfant de 16 mois

« Mon avis sur la crèche a évolué grâce à la familiarisation. J'ai vu que les enfants étaient vraiment traités individuellement en fonction des besoins de chacun. »

Pas nécessaire ou plus facile la 2^{ème} fois ?

Lorsqu'un second enfant entre en milieu d'accueil ou qu'un enfant change de milieu d'accueil, les parents connaissent déjà le processus. Cette expérience préalable rend-elle la familiarisation moins nécessaire ? Peut-elle être raccourcie d'office ?

Chaque enfant est différent, tout comme la dynamique qui se crée entre lui, ses parents et le ou les professionnels qui l'accueillent. Pour lui, chaque changement fait l'objet d'une 1^{ère} fois. De plus, les parents ont parfois d'autres attentes, une autre façon de vivre leur parentalité qu'auparavant, sont à une étape de vie différente. Dans le même milieu d'accueil, ils découvrent une professionnelle ou une équipe qui a évolué dans ses pratiques, réaménagé les lieux, engagé de nouveaux membres... Ce ne sont que quelques exemples de l'ensemble des paramètres qui influencent l'accueil et qui justifient la nécessité d'une familiarisation de qualité dans tous les cas.

« Première familiarisation chez une accueillante pour mon bébé de 5 mois (2^e pour nous car nous avons un grand de 11 ans). Pour le premier, la familiarisation durait 5 jours, ici c'est 10 jours ! [...] C'est assez contraignant surtout quand on a repris le travail, on n'a pas forcément 2 semaines de congés à placer en plus. Attention, je ne dis pas que ce n'est pas bien : j'ai justement un bébé qui a du mal, encore aujourd'hui à 10 mois. » **Vanessa, maman de deux enfants de 11 ans et de 10 mois**

« Nos deux enfants sont entrés chez une accueillante à l'âge de 5 et 6 mois. La familiarisation par étapes les a aidés à s'adapter petit à petit et nous a permis en tant que parents d'être plus à l'aise quant au fait de "laisser" nos enfants à une "inconnue". Notre fille ayant eu un plus de mal à s'adapter, la familiarisation a été prolongée d'un jour d'adaptation et cela a porté ses fruits. Nous avons apprécié les prises de contact et la présentation du milieu d'accueil avant l'entrée de l'enfant. Nous nous sommes sentis à l'aise directement. Les discussions ont toujours été très fluides et cela se ressentait avec les enfants, ils étaient contents d'arriver le

matin ! Nous avons dû changer d'accueillante pour notre fils et avons donc recommencé la familiarisation, tout s'est de nouveau très bien passé, étape par étape (mais raccourcie étant donné qu'il connaissait déjà le fonctionnement et qu'il avait 20 mois). C'est très important qu'elle soit mise en place pour l'adaptation de l'enfant. **Le changement est parfois compliqué, donc le faire petit à petit aide beaucoup.** » **Doriane, maman de 2 enfants de bientôt 2 et 3 ans.**

S'adapter aux imprévus

Malgré l'organisation initialement mise en place, la familiarisation ne se déroule pas toujours comme prévu.

Soit parce qu'un événement contrevient au programme...

« Entrée en crèche à 4 mois. Première familiarisation pour lui et nous. Maman accompagnait l'enfant, d'abord une heure le matin, le lendemain et surlendemain 2 heures le matin. Le 4^{ème} jour, comme tout se passait bien, bébé est resté seul 1 heure. [...] La seconde semaine de familiarisation, bébé a été malade (grippe), il a donc fallu annuler. Tout a été reporté à la semaine suivante, mais comme je n'étais plus en congé, tout a été adapté et la familiarisation a donc été raccourcie car bébé n'avait aucun problème là-bas. Nous avons tous deux été mis à l'aise dès le début. Les puéricultrices ont toujours répondu à mes questions. » **Lolita, maman d'un enfant de 16 mois**

Soit parce que l'enfant montre qu'il n'est pas encore prêt à passer à l'étape suivante...

« [...] 1h avec maman - 1h avec maman - 45 min seul - le dîner donné par maman - 2h seul - le dîner donné par l'accueillante etc. Le programme n'a pas été respecté car il avait dur. Il n'y a pas eu d'échanges, ni de bilan en fin de familiarisation avec l'accueillante. De toute façon, « il devra s'y faire », m'a-t-on dit... Mon cœur de maman en a pris un coup, bébé a aujourd'hui 10 mois et a toujours autant de mal. [...] Je pense qu'il faudrait espacer la familiarisation dans le temps, prendre plus de contact avant l'entrée en familiarisation. » **Vanessa, maman de deux enfants de 11 ans et de 10 mois**

Il est impératif, dans le chef du professionnel, de soutenir et véhiculer l'idée que la familiarisation n'est pas une formalité. Ce n'est pas une manière de faire « s'adapter » l'enfant, contraint et forcé, mais un **processus de sécurisation**, au cours duquel il peut apprivoiser son nouvel environnement en étant accompagné et soutenu. Communiquer adéquatement avec les parents à ce sujet, dès les premiers contacts, favorise également la confiance qu'ils ont envers les professionnels.

Si certaines crèches et accueillantes s'ajustent aux besoins des familles, d'autres suivent un programme plus rigide, parfois difficile à vivre. Ce manque de flexibilité peut impacter la manière dont les parents perçoivent le milieu d'accueil et l'intégration de l'enfant dans son nouveau cadre de vie. Inclure les parents dans l'évaluation de la situation et dans la recherche d'une solution favorise une

relation de confiance et de respect, ainsi que la suite de l'accueil de l'enfant.

Si c'était à refaire...

Si la familiarisation est un processus bénéfique, sa concrétisation pourrait, dans les faits, parfois passer à côté de certains besoins des familles. Lors des témoignages, nous avons posé la question suivante aux parents : « Si c'était à refaire, qu'est-ce que le milieu d'accueil ou vous pourriez faire en plus ou différemment, pour que cela se passe (encore) mieux ? ».

Voici les axes d'amélioration identifiés au travers de leurs réponses :

- co-construire et accorder plus de place aux parents dans le processus ;
- adapter la familiarisation aux besoins de chaque enfant ;
- échelonner suffisamment les rencontres et replanifier si nécessaire ;
- prévoir une familiarisation juste avant l'entrée en milieu d'accueil ;
- en tant que parent, s'organiser pour être suffisamment disponible ;

- améliorer la communication, la qualité, la quantité et la régularité des échanges ;
- accompagner les émotions et s'adapter aux rythmes des familles (enfants et parents) ;
- échanger sur les facteurs de réussite, les idées reçues de chacun...

« Nous aurions aimé pouvoir y aller à deux, en même temps. Mais nous comprenons qu'il est impossible pour l'organisation de la crèche de recevoir autant d'adultes d'un coup. » **Jade, maman d'un enfant de 3 mois**

« Mon enfant aurait été plus grand, ça ne se serait pas passé pareil, je pense... Il était vraiment petit et ne comprenait pas qu'on allait le laisser. Quand je vois comment il réagit maintenant... Il aurait fallu le rassurer plus et ça aurait été vraiment bénéfique d'avoir une vraie familiarisation. » **Lisiane, maman d'un enfant de 20 mois**

« Programme initial respecté. Horaire imposé ne respectant pas le rythme de l'enfant. Le 4^{ème} et le 5^{ème} moment de familiarisation plus compliqués pour bébé. Pas de réel bilan de la familiarisation, pas beaucoup d'échanges en dehors de « ça a été plus compliqué aujourd'hui » et les basiques (biberons, changes, sommeil). Difficile de laisser son bébé à des « inconnus », difficile de récupérer son bébé qui n'a pas dormi après 5h. Pas assez de présence du parent en section



avec l'enfant, trop de documents répétitifs à compléter. [Si c'était à refaire :] s'imprégner des lieux progressivement, se sentir en confiance pour accompagner son enfant au mieux aux changements. » **Maman d'un enfant de 23 mois**

« Mon fils avait 1 an, il a commencé la familiarisation 1h avec moi puis sans. C'est après les vacances d'été qu'il a vraiment commencé à y aller à temps plein. Les débuts ont été durs pour lui comme pour moi (j'ai même été pleurer aux wc de la crèche une fois). Mon fils a pleuré beaucoup lorsque je partais le déposer (avec sa maman et sa grand-mère aussi). La familiarisation est géniale car elle permet aux parents de connaître le lieu où l'enfant va évoluer. On peut donc laisser son petit trésor dans un lieu que nous connaissons plus ou moins, avec du personnel compétent. On apprend tous à se connaître et à se faire confiance. [Si c'était à refaire :] mettre mon enfant plus tôt à la crèche (vers 4 mois). Je suis son rythme et la crèche aussi. » **Papa d'un enfant de 21 mois**

Pour conclure

La familiarisation est une transition à soigner, une étape clé dans la création d'une relation de confiance, primordiale à un accueil de qualité. Toutefois, elle nécessite une attention particulière de la part des professionnels.

Les parents sont acteurs de la familiarisation et sont vecteurs de sécurité auprès de l'enfant. Ils sont des partenaires et souhaitent être traité comme tels. Accueillir leurs compétences, dans la bienveillance et le respect, avec un dialogue régulier et ouvert, une posture attentive et flexible, reconnaître leurs enjeux émotionnels et organisationnels... tout cela participe à préparer un environnement apaisé et sécurisant pour l'enfant.

Même quand la familiarisation est perçue comme réussie, il existe toujours des pistes d'amélioration. Voici un dernier témoignage pour vous inviter à réfléchir seul ou en équipe vos pratiques...

« Mon enfant est entré en crèche à l'âge de 9 mois. C'était la première disponibilité dans cette crèche pour laquelle nous avons eu un grand feeling grâce à la visite durant les heures d'accueil, à la sérénité qu'il y régnait et au respect accordé au rythme de développement de l'enfant. Nous avons réalisé une familiarisation de 10 moments, j'avais pris congé la première semaine et nous avons fait un mixte la 2^{ème} semaine avec le papa. C'était une première expérience en tant que parents. La familiarisation a été très progressive : 1h avec maman, encore 1h, puis 1h et dîner, 1/2h et un peu seul jusqu'à allonger les moments seuls. Nous décidions ensemble de l'organisation pour le lendemain selon le vécu de mon petit, la facilité de chacun et la présence de sa puéricultrice de référence... Durant cette familiarisation, nous avons créé une réelle connexion avec les puéricultrices et j'ai vécu comme une chance cette immersion dans le groupe. Cela "démystérise" le quotidien des petits et nous a donné une pleine confiance en elles. **Nous nous sommes sentis**

accueillis en tant que famille car elles se sont intéressées à nos habitudes, nous ont demandé des petites photos qui ont été plastifiées et bien d'autres. Elles ont été jusqu'à nous demander un topo de notre diversification alimentaire afin de guider la cuisinière dans le respect des recommandations ONE. J'ai personnellement particulièrement apprécié qu'on me demande qu'elles étaient mes attentes concernant l'accueil : cela permet d'emblée de situer les attentes de la famille et donner du sens à leurs pratiques. Notre fils de 2 ans y est toujours aussi épanoui et l'équipe est en perpétuel ajustement en fonction de leurs observations. En tant que maman, j'aurais apprécié être invitée à la consultation médicale de la crèche lors de la visite avant l'entrée afin de rencontrer la médecin. Nous avons payé uniquement les 5 familiarisations 100% seul malgré qu'il ait eu un repas de la crèche durant les 5 premiers [moments]. Je suis convaincue de l'importance de la familiarisation (je travaille dans le secteur de l'accueil 0-3 ans) et cela m'a conforté dans le fait que c'est **un temps qui profite à chacun : bébé, parent, professionnelle**. Cela crée une réelle relation, "démystérise" et offre une transition (bébé, parent, professionnelle). » **Julie, maman d'un enfant de 2 ans**

Jordane BENZAIK,

Collaboratrice en communication,
Direction de la Coordination Accueil



POUR COMMUNIQUER AVEC

LES FAMILLES :

→ « La familiarisation. Votre enfant entre en milieu d'accueil et ensemble nous nous y préparons ! », ONE, 2022. Disponible sur Pro.ONE.be onglet « Documentation » et commandable via le bon Edus sur www.one.be.

ACCESSIBILITÉ, DIVERSITÉ, LIEUX INCLUSIFS... À QUOI CES TERMES FONT-ILS RÉFÉRENCE ?

ACCESSIBILITÉ

Dans le domaine de la petite enfance, les notions d'accessibilité, de diversité et de lieux inclusifs sont très présentes. Elles sont essentielles et garantissent un accueil de qualité selon l'approche universaliste telle que nous la portons à l'ONE. Ces concepts, interdépendants, méritent d'être clarifiés pour être mieux compris et mis en œuvre de manière cohérente pour répondre aux besoins variés des enfants et de leurs familles.



Accessibilité¹

L'accessibilité consiste à faire en sorte que chaque enfant et sa famille puissent avoir accès aux services d'accueil, que chacun soit accueilli tel qu'il est, avec toutes ses caractéristiques, qu'il se sente légitime et le bienvenu. Elle participe à l'amélioration de la qualité du milieu d'accueil par les situations qu'amènent un public diversifié dans la vie quotidienne : ces situations viennent interroger les pratiques professionnelles pour mettre au centre le bien-être et l'intérêt de l'enfant.

L'accessibilité, dans une approche opérationnelle, distingue deux niveaux principaux :

- **Accessibilité primaire (devant la porte)** : garantir que chaque famille soit informée du droit de son enfant à accéder au service et à ses modalités, puisse physiquement accéder au lieu d'accueil et qu'elle se sente en droit de fréquenter le lieu. Pour les professionnels, il est surtout question de s'interroger sur le public qui est accueilli dans son milieu d'accueil, et sur ceux qui pourraient être exclus du service. Il s'agit aussi de réfléchir sur la visibilité et la lisibilité du projet d'accueil, de l'adéquation des modalités d'accueil (horaires, jours d'ouverture, etc.) avec les besoins des familles en demande d'une place, et à la manière dont le milieu d'accueil y répond.
- **Accessibilité secondaire (derrière la porte)** : s'assurer que la manière dont on accueille les enfants et leur famille au quotidien leur permette d'être et de se sentir les bienvenus et leur donne envie de continuer à fréquenter le milieu d'accueil. Il s'agit d'adopter une posture d'écoute non-jugeante, respectueuse de la

singularité et du parcours de chacun. Ainsi l'équipe peut adapter ses pratiques à chaque situation particulière, au bénéfice de tous.

L'accessibilité repose sur une approche proactive des professionnels qui écoutent, prennent en compte les besoins des familles et valorisent l'universalité de l'accueil, en veillant à faire en sorte qu'il n'y ait plus de barrières physiques, sociales ou culturelles.

Diversité

Accueillir toutes formes de diversité est une richesse à valoriser dans les structures d'accueil. Elles sont la règle générale et non l'exception dans notre société contemporaine.

La diversité ou les diversités ?

Les professionnels sont invités à se questionner lorsque l'on parle de diversité : qu'est-ce que je me représente quand j'imagine que j'accueille « la diversité » ? En effet, une équipe de chercheurs² a montré qu'il y avait un risque important de normativité lorsqu'on se la représente : même lorsqu'on envisage un ensemble de personnes d'origines ethniques variées, des formes de stéréotypes peuvent subsister, par exemple, sous forme de caractéristiques socialement valorisées (minces, jeunes, valides...). Cela montre la nécessité de porter une attention

¹ Définie dans l'article « Des milieux d'accueil ouverts à tous », Flash Accueil 49, ONE, 2023.

² Seurrat & Bruneel (2024) Figurer « la diversité » ? : Esthétisation, euphorisation, essentialisation, Semen (45). DOI : 10.4000/semen.11632

aux messages (ou contre-messages) que l'on peut transmettre dans les communications. Surtout si des supports visuels sont employés, comme c'est notamment le cas dans les outils utilisés avec les familles (projet d'accueil...). Il est important de garder à l'esprit que l'accueil des familles, dans l'ici et maintenant, englobe leur parcours de vie, l'histoire de chacun, ses représentations personnelles, ses habitudes... C'est ce qui représente toutes les formes de diversité d'un public.

La situation suivante amène à se questionner sur la manière d'adopter une attitude non-jugeante et ouverte quand « l'autre » en face peut nous sembler à la fois « si proche » et en même temps porteur de cadres de référence différents des nôtres :

« Jusqu'en juillet passé, nous avons accueilli Manon. Elle passait beaucoup de temps à la crèche : elle arrivait dès l'ouverture et repartait le soir la dernière, aux environs de 18h. Ce qui frappait certains membres de l'équipe était le peu d'informations qui étaient partagées par son père, que ce soit le matin ou lors de son retour. Cette situation nous a amenées à retravailler la manière dont nous envisageons les moments de retrouvailles : comment dialoguer, mettre des mots sur ces temps si précieux sans interpréter ou plaquer notre manière de faire ? Comment tenir en compte ce que la famille vit, tout en veillant à maintenir des temps d'échanges d'informations au sujet du vécu dans les deux lieux de vie (maison, milieu d'accueil) ? »

Comment accueille-t-on les formes de diversité ?

Un lieu qui valorise toutes les formes de diversité est un lieu où elles sont rendues visibles, parlées avec les enfants et considérées comme un élément constituant de la société :

- **Les origines culturelles et linguistiques** : en respectant les langues et traditions des enfants et de leur famille. Cela ne signifie aucunement d'apprendre chaque langue parlée par les parents à leur enfant, mais plutôt d'y porter un intérêt, de lui faire une place dans le milieu d'accueil en cherchant à faire le lien entre le milieu familial et le milieu d'accueil. Par exemple, en demandant aux parents un enregistrement des chansons qu'ils chantent à leur enfant dans leur langue ;
- **Les contextes socio-économiques variés** : en ajustant les services pour prendre en compte les besoins exprimés par les enfants et leur famille autant que faire se peut, en travaillant sur ses représentations pour prendre du recul sur les jugements que l'on peut avoir envers des familles dont les référents culturels sont très différents des nôtres ;
- **Les caractéristiques individuelles** : en tenant, par exemple, compte des différences de tempérament, d'évolutions ou de besoins exprimés par chacun des enfants pour qu'ils puissent tous bénéficier des conditions de bien-être et de développement.

Une démarche axée sur l'accueil de toutes les formes de diversité favorise des interactions respectueuses et des relations harmonieuses entre les enfants, les familles et les professionnels.

Lieux inclusifs

Un lieu inclusif accueille chaque enfant et chaque famille dans un esprit d'équité et de respect de chaque personne. S'inspirant des principes du DECET (Diversity in Early Childhood Training), l'ONE a défini **un lieu inclusif comme un lieu qui prend en compte les caractéristiques de tous et toutes**, où chacun est³ :

- **Reconnu dans les différentes composantes de son identité** ;
- **Peut participer activement et apprendre de l'autre** sans être discriminé ni être jugé « non-apte » ;
- **Peut enrichir le groupe et être enrichi par le groupe** ;
- Ajoutons : un lieu qui est **inséré dans une communauté locale**, cela permet des passages de relais lorsque le milieu d'accueil touche aux limites de ses missions.

Ces lieux nécessitent que les professionnels s'engagent et développent des capacités de réflexion sur leurs pratiques, en ce compris sur la manière de rendre leur lieu inclusif, bien au-delà des seules adaptations matérielles. En un mot : plutôt que de se demander « va-t-on accueillir cet enfant et sa famille avec toutes ses caractéristiques ? » posons-nous la question : « De quoi avons-nous besoin pour parvenir à les accueillir ? ».



³ Recherche ONE « Les besoins des familles ayant un enfant en situation de handicap de 0 à 3 ans : analyse de témoignages de parents », p. 8, 2013.



QUELQUES PISTES POUR ANCRER CES NOTIONS DANS LE QUOTIDIEN :

1. **Analyser les pratiques existantes** : identifier les obstacles à l'accessibilité, l'accueil de toutes les formes de diversité dans le milieu d'accueil.
2. **Veiller à aller à la rencontre des familles, les écouter dans leurs besoins, les impliquer en fonction de ce qu'elles souhaitent**. Il s'agit de co-construire des pistes adaptées à leurs besoins particuliers en s'interrogeant : « comment le fait de répondre à un besoin particulier peut-il bénéficier à tous ? ».
3. **Investir dans des temps de réflexivité**, seul et en équipe, avec des outils comme la documentation pédagogique.
4. **Prévoir un environnement propice au développement et au bien-être de chacun et tous les enfants** : créer des espaces sécurisants qui encouragent l'apprentissage et la participation de tous.

Marine WOLF,

Conseillère Task Force Accessibilité

POUR ALLER + LOIN

- Repères pour des pratiques de qualité : Repère 1 « Accueillir les familles dans toutes leur diversité », ONE, 2024.
- Pages « [accessibilité et inclusion](#) » du site web de l'ONE
- Bien que le réseau de professionnels et de chercheurs DECET n'existe plus, les ouvrages qui ont été produits par lui restent des sources d'inspiration : citons notamment « Donner du sens aux pratiques de qualité », « Diversité et inclusion sociale », « Étude des compétences dans l'exercice professionnel des métiers d'accueil et d'éducation des jeunes enfants », « Éduquer nos enfants à la diversité », « Les jeunes enfants ont-ils des préjugés ? » ...



TOUTE LA DOCUMENTATION ACCESSIBLE À UN ENDROIT !



Rendez-vous sur Pro.ONE

RACONTE-MOI UN LIVRE...

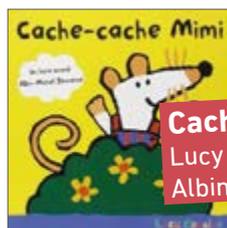
ÉVEIL
CULTUREL



Des aventures de lapins, de poules, de moutons...

Partager un album, c'est prendre un temps de pause, un temps où l'adulte qui accompagne l'enfant est entièrement disponible aux sollicitations du tout-petit. Il s'assied à sa hauteur, écoute, regarde les réactions et partage le plaisir évident de l'enfant. Ces moments de lecture sont des parenthèses dans le quotidien. Ils servent indéniablement à nourrir la créativité de l'enfant mais aussi celle des adultes qui entourent les enfants.

Et quand des animaux partagent les aventures racontées, ils aident d'autant plus le tout-petit à développer son imaginaire et à prendre une distance rassurante avec l'évènement qui se produit...



Cache-cache Mimi
Lucy Cousins,
Albin Michel Jeunesse

Dans ce petit livre, on parle peu, on va à l'essentiel, on explore. Mimi, la petite souris, a décidé de jouer à cache-cache. Il va falloir la retrouver, mais où donc peut-elle se trouver ? Dans la maison ? Dans le bateau ? La recherche va permettre la rencontre de toutes une série de petits personnages, tous des amis de Mimi. Un livre où le jeu se mêle à l'angoissante recherche de la jolie héroïne. Le petit lecteur sera rassuré en toute fin d'album après un parcours de cache à soulever... Un vrai plaisir...

Et pour aller plus loin dans le plaisir de la lecture et de la tradition orale



Comptines des animaux de la ferme
Yves Prual, Christine Destours,
Didier jeunesse

Des comptines, il en existe de toutes les sortes... Vous pensez toutes les connaître ? Il en existe certainement au fin fond de votre mémoire et qui ne demandent qu'à en sortir. Entrez sans crainte dans ce livre, on y croise avec curiosité un lapin bleu qui joue du blues sur une guitare, un adorable p'tit lapin plein de poils, quelques moutons prêts à vous céder leur laine, un chien très gentil mais ô combien sale, et puis aussi une fermière qui s'en allait au marché. Et enfin, cerise sur le gâteau, un CD l'accompagne. Il est possible de retrouver également les mélodies sur les différentes plateformes musicales.

Un exemplaire de chacun des livres présentés dans cette rubrique se trouve dans les rayons de la bibliothèque Espace 27 septembre.



Diane Sophie COUTEAU,
Directrice f.f. Service de la lecture Publique
Administration générale de la Culture
Service Général de l'Action territoriale

LES TOUT-PETITS ET LES ARTS PLASTIQUES

ÉVEIL
CULTUREL

Les premiers pas des tout-petits dans les arts plastiques sont bien plus que de simples gribouillages. Ils révèlent une pensée en construction où chaque geste explore et questionne le monde.

Cet article dévoile comment les matières plastiques, l'accompagnement bienveillant des adultes et la spontanéité des enfants donnent naissance à des expériences fondatrices de créativité et de plaisirs partagés.

Témoins des premières expériences

« Laetitia, 2 ans, trace des arrondis qui se superposent, se mélangent et se différencient à la fois. Concentrés au milieu de la feuille, certains se permettent quelques éloignements solitaires. Il faut la voir faire des va-et-vient incessants entre les pots de peinture et sa feuille. »¹

L'art s'enracine dans ces expériences premières, comme celles vécues par Laetitia. Chacun y a été confronté. Cependant, nous les avons toutes oubliées. Mais disparaissent-elles vraiment ? Si le souvenir nous manque, nous possédons en revanche une mémoire organique dans laquelle ces premières expériences restent inscrites. On peut comparer cette mémoire à une sorte de réservoir qui, à notre insu et tout le long de notre vie, façonne la manière de recevoir le sensible et de le créer. Les professionnels de l'accueil de la petite enfance, en accompagnant les tout-petits, sont présents au moment même où ces premières expériences sensibles sont en train de s'inscrire.

Un « gribouillis » universel et créateur

Les arrondis de Laetitia sont-ils universels ? Dans les années 1960, Arno Stern, chercheur et pédagogue

français, réalise des expériences artistiques avec des enfants non scolarisés et isolés du monde. Il leur propose des matériaux qu'ils n'avaient jamais vus : du papier, des pinceaux et de la peinture. Résultat : les enfants commencent à dessiner spontanément et produisent des figures similaires aux quatre coins du monde (des ronds, des lignes, des points, des maisons triangulaires...). Ce qu'on appelle communément « gribouillis » ne serait donc pas un acte désordonné ou insignifiant mais bien une étape fondamentale et universelle.

Les observations d'Arno Stern montrent que ces enfants, coupés du reste du monde, agissent de la même façon que les tout-petits. Leurs traces n'obéissent pas aux lois de l'esthétique, mais se distinguent par des figures primaires qui ne naissent pas de l'intention de représenter quelque chose en particulier. Le petit enfant trace donc des choses qu'il n'a pas regardées. Ce tracé initie un mouvement intérieur chez lui qui s'exprime dans l'impulsion du moment. La joie qui en résulte est celle d'être en lien avec soi-même et de se sentir créateur. La trace lui donne une occasion de créer dehors ce qu'il ressent dedans, sans avoir recours aux mots qu'il ne maîtrise pas encore.²

Un langage sans mots

Toujours au 20^e siècle, en Italie cette fois, Loris Malaguzzi, enseignant et pédagogue, initie l'approche Reggio Emilia. Ce courant valorise les « 100 langages » des enfants, c'est-à-dire leur capacité à s'exprimer de multiples façons, notamment par les arts plastiques.

- 1 Riverti, P. (2020). *Quelle différence y a-t-il entre la peinture et la poésie : Quand le tout-petit fabrique du sensible*. Spirale, 93, 65-74.
- 2 Stern A. (2011). *Le jeu de peindre*. Actes Sud.

Cette pédagogie met en avant l'exploration libre des matériaux et l'expression créative, en considérant l'art comme un langage universel, sans mots.

Les arts plastiques utilisent des matières malléables et transformables, appelées « plastiques » en référence à leur capacité à être modelées. Informes et indéterminées, les matières plastiques ne figurent rien. L'enfant est contraint de modeler la matière pour symboliser, figurer et donc penser. Contrairement à certains jouets ou coloriages pré-dessinés qui orientent la créativité, les matières plastiques permettent une expression totalement libre. Elles invitent donc l'enfant à découvrir par lui-même, sans une finalité imposée. Et il s'en réjouit ! Au jeu des affordances, c'est le jeune enfant qui est le plus fort : il redéfinit avec aisance les utilisations des choses qui l'entourent et explore toutes leurs possibilités.

À la différence de la matière sonore (musique ou paroles), les matières plastiques sont concrètes et tangibles. Elles sont dures ou molles, fragiles ou solides, malléables ou résistantes... Elles sont autant d'invitations à créer et à représenter. La peinture, le papier, les tissus, l'argile sont des exemples de matières plastiques. Le tout-petit les apprécie parce qu'elles offrent une grande malléabilité et multiplie les opportunités de créer, de représenter. Elles lui permettent d'explorer des textures, des températures et des résistances variées. Chaque création est unique. Les traces laissées par ces matières plastiques et ce que le tout-petit en fait garantissent une existence, une présence à l'enfant dans ce monde.

Le « TOP 3 » des matières appréciées par les tout-petits

1 L'ARGILE

C'est une matière avec laquelle les enfants peuvent jouer. Elle est malléable, froide et douce au toucher. Elle permet aux enfants de s'exprimer librement en la modelant, la pressant ou la grattant. L'argile est naturelle, non toxique et stimule fortement la motricité fine et la créativité. Il est important de choisir une argile naturelle, adaptée et sans additifs, pour garantir une manipulation sans risque. L'argile peut être utilisée plusieurs fois et elle se nettoie facilement.

Comment l'utiliser ?

- **Préparation** : étendre des nappes en plastique au sol. S'assurer d'avoir des tabliers ou des vêtements de protection pour les enfants. Donner à chaque enfant une boule d'argile.
- **En modelage libre** : laisser les enfants presser, rouler ou étirer l'argile. Ils se surprendront eux-mêmes par les bruits occasionnés par la manipulation de la matière.
- **Empreintes** : donner aux enfants des feuilles d'arbres, des brindilles, des coquillages, des emporte-pièces, des bouchons... pour laisser des traces dans l'argile.
- **Exploration tactile** : mélanger l'argile avec de l'eau pour découvrir des variations de texture.
- **Peinture d'argile séchée** : une fois les créations durcies à l'air, les enfants peuvent les peindre librement.

2 LE PAPIER KRAFT

Le papier kraft est résistant et peut être plié, déchiré ou découpé sans difficulté. Sa texture rugueuse, sa couleur naturelle, le son que l'on obtient en le déchirant éveillent les sens et attirent l'attention.

3 LES ÉLÉMENTS NATURELS (feuilles, branches, cailloux...)

Ces matériaux sont fascinants pour les enfants car ils peuvent être ramassés dans la nature. Chaque élément est unique (forme, texture, odeur, poids). Ils sont gratuits, faciles à collecter et infiniment variés.



Il y a mille et une façons d'utiliser ces matières pour laisser s'exprimer l'enfant.

Comment accompagner les enfants en tant que professionnel ?

Chez les tout-petits, il y a un élan spontané. Le tout jeune enfant est dans l'instant, dans l'émotion, la sensation, l'émerveillement procuré par la découverte. Il ne songe pas au résultat. Il dialogue avec la matière, avec la couleur. En tant que professionnel, il convient d'**intervenir le moins possible** et de mettre l'accent sur le processus créatif et le plaisir pris par l'enfant. Diriger l'enfant vers un objectif final bien précis empêche l'erreur, l'expérimentation et l'exploration.

La qualité de la présence du professionnel est **essentielle**. Le professionnel accompagne l'exploration de l'enfant en verbalisant le plus possible ce qui se joue pour l'enfant : « *Là, tu es en train de faire un trou dans l'argile* » ou « *Le pinceau, c'est doux.* » ou en questionnant : « *L'argile, ça sent bon ou mauvais ?* », « *C'est chaud ou froid ?* », « *Tu trouves que c'est lisse ou rugueux ?* ».

Après, si l'enfant ne fait rien avec le matériel proposé ou s'en désintéresse au bout de cinq minutes... ce n'est pas grave ! Dans tous les cas, il s'est passé quelque chose dans sa tête, même en quelques minutes. Certains resteront dans l'observation et regarderont ce que font les autres. Outre l'appropriation tactile, il y a une appropriation mentale ou sensorielle.

D'ailleurs, pour le professionnel, il est tout aussi intéressant d'**observer** ce qui se passe, ce qui se joue lors de ces

propositions artistiques en milieu d'accueil. L'observation permettra d'avoir une connaissance plus fine de chaque enfant qui nourrira aussi les moments de transmission. Par exemple, quel type de matières plastiques l'enfant apprécie-t-il ? La peinture, l'argile, le bois, les tissus, les cartons, etc. ?

Comme tout projet, celui autour des arts plastiques ne s'improvise pas. Il s'agit d'un processus réfléchi en amont et soutenu par chaque professionnel de la structure d'accueil. Au-delà de l'organisation de l'espace, de la mise à disposition du matériel nécessaire, il convient aussi de bien préparer la sortie de la proposition artistique.

Conclusion

Accompagner les tout-petits dans leur découverte des arts plastiques, c'est leur offrir un espace d'expression libre et amusant où la matière devient un langage en dehors des mots. En valorisant le processus créatif et en partageant ces moments de découverte, les adultes peuvent nourrir cette appétence naturelle pour la créativité. Il ne s'agit pas d'atteindre une perfection artistique, mais de cultiver un plaisir partagé.

Yaëlle VAN CROMBRUGGE,

Conseillère pédagogique en éveil culturel et artistique



QUI CONTACTER EN CAS D'URGENCE ?

SANTÉ



NUMEROS D'URGENCE



Quelles informations communiquer en cas d'urgence ?

- **L'appelant** : votre nom, votre fonction et votre adresse complète, ainsi que la situation exacte du lieu d'accueil et votre position précise (étage, pièces en enfilades...)
- **La victime** : l'âge, l'état de santé (conscience, respiration, hémorragie...)
- **Le problème** : les circonstances (ce qu'il s'est passé...);
la nature du problème (chute, brûlure, malaise...);
Les circonstances particulières : victime coincée, inaccessible...

Veillez à ne raccrocher le téléphone qu'à la demande de l'opérateur !
Surveiller la victime jusqu'à l'arrivée des secours. Si son état s'améliore ou s'aggrave, retéléphoner au 112 pour les avvertir.

Autres services spécialisés ou médecin de référence du milieu d'accueil :

- Police **101**
- Centre Antipoisons (pour toute suspicion d'intoxication, gratuit, 24h/24) → **070 245 245**
- Médecin référent :
- Service hospitalier le plus proche (n° du service d'urgences) :

→ CONTACTS

- Responsable :
- Personnel PMS :
- Représentant du Pouvoir organisateur :
- Agent(s) ONE :
- Autre(s) :

Avoir des compétences en matière de secourisme permet d'assurer au mieux les gestes de 1^{ers} soins dans l'attente des secours. Il est donc vivement recommandé de se former de manière régulière.

La fiche **Numéros d'urgence** permet d'afficher les coordonnées des principaux intervenants à contacter en cas d'urgence dans les crèches et les SASPE.

+ NUMEROS D'URGENCE +



Quelles informations communiquer en cas d'urgence ?

- **L'appelant** : votre nom, votre fonction et votre adresse complète, ainsi que la situation exacte de l'habitation ou le lieu précis de votre position (étage, pièces en enfilades...)
- **La victime** : l'âge, l'état de santé (conscience, respiration, hémorragie...)
- **Le problème** : les circonstances (ce qu'il s'est passé...);
la nature du problème (chute, brûlure, malaise...);
Les circonstances particulières : victime coincée, inaccessible...

Veillez à ne raccrocher le téléphone qu'à la demande de l'opérateur !
Surveiller la victime jusqu'à l'arrivée des secours. Si son état s'améliore ou s'aggrave, retéléphoner au 112 pour les avvertir.

Autres services spécialisés ou médecin de référence du milieu d'accueil :

- Police **101**
- Centre Antipoisons (pour toute suspicion d'intoxication, gratuit, 24h/24) → **070 245 245**
- Médecin référent :
- Service hospitalier le plus proche (n° du service d'urgences) :
- **AVIQ** (cellule de surveillance des maladies infectieuses) pour la région wallonne au **071 337 777** (pour les maladies à déclaration obligatoire comme la rougeole, la coqueluche, la tuberculose, l'épidémie d'Ebola, le dengue...)
- **Vivavis bruxellois** (service de l'inspection de l'hygiène) pour la région Bruxelles-Capitale au **02 552 01 91** ou **0490 52 28 23** (pour les maladies à déclaration obligatoire comme la rougeole, la coqueluche, la tuberculose, l'épidémie d'Ebola, le dengue...)

→ CONTACTS

- Agent(s) ONE :
- Administration Subrégionale ONE :
- Personnel psycho-médico-social du SAE :

Avoir des compétences en matière de secourisme permet d'assurer au mieux les gestes de 1^{ers} soins dans l'attente des secours. Il est donc vivement recommandé de se former de manière régulière.

* Le week-end et les jours fériés

NB : une Fiche Numéros d'urgence spéciale Accueillante (m/f/x) est également disponible dans la série des Fiches Santé.

→ Vous souhaitez un ou plusieurs exemplaires pour votre crèche ou SASPE ou pour chacune de vos sections ? Téléchargez cette fiche via [Pro.ONE](#) (onglet Documentation) ou commandez-la (les) via supports@one.be.

LE REPAS, MOMENT PRIVILÉGIÉ POUR SOUTENIR LA PLACE ACTIVE DES ENFANTS

ALIMENTATION

Comme évoqué dans le chapitre 6 de la nouvelle brochure « Chouette, on passe à table ! », le repas doit être avant tout un moment de plaisir partagé, que ce soit avec le professionnel (m/f/x), dans ses bras chaleureux et sécurisants ou encore avec les autres copains, assis à une table conviviale.

Ce plaisir se nourrit de plusieurs choses dont les découvertes sensorielles que suscitent les nouveaux aliments et les nouvelles textures mais aussi de la joie que l'enfant ressent lorsqu'il prend une place active, lorsqu'il fait par lui-même...

« Le repas n'est un plaisir que si les deux partenaires se sentent à l'aise et si l'enfant n'est pas considéré comme un simple réceptacle de l'aliment mais comme un sujet participant, auquel on laisse la possibilité d'intervenir sur tous les plans et de prendre activement part à son alimentation. » (Judith Falk p.155) ¹

Dans cet article, nous vous proposons d'approfondir le sujet en partant des compétences mobilisées par l'enfant lors d'un moment de repas pour questionner ensuite différents aspects qui soutiennent l'enfant dans son besoin d'être acteur de ce moment.

Manger seul, c'est développer une multitude de compétences à mobiliser ensemble

Repartons de la vision de l'enfant telle que posée dans les brochures « Repères ». « C'est une vision d'un enfant "actif" et capable d'interagir avec les autres, compétent (Stern, Brazelton...), participant (chez les sociologues de l'enfance), citoyen (Children's perspectives) qui amène à "repenser l'éducation des jeunes enfants" (Brougère & Vandenbroeck, 2007). L'enfant, quelles que soient ses spécificités, est vu comme "riche", "explorateur", "agent de sa propre vie", pouvant interagir avec son environnement... (voir notamment les apports de l'approche développée par Loris Malaguzzi, Reggio Emilia, Italie, In Edwards et al., 2013). » ²

Si l'on se focalise sur le moment du repas, on remarque que dès le plus jeune âge l'enfant peut prendre une place active,

rendue possible par l'accompagnement du professionnel (m/f/x). En le laissant à l'initiative du mouvement (poser la main sur le biberon, se saisir de la cuillère...), en lui suggérant et non en lui imposant, en tenant compte d'où il en est dans l'acquisition de ses compétences, il peut alors progresser vers l'autonomie, à savoir : faire ce qu'il peut tout seul, au moment où il le manifeste.

Dans sa relation avec l'adulte, il apprend aussi à reconnaître les sensations qu'il ressent, à identifier ses besoins, ses limites... à prendre confiance en lui. Ainsi, concernant le repas, il apprend à décoder les sensations de faim et de satiété, ce qu'il aime ou n'aime pas, à choisir entre deux propositions.

Cela prend évidemment du temps, un temps qui est propre à chacun. L'important est que l'enfant y arrive de lui-même, par sa propre action, sans être soumis à la dépendance de l'adulte ou l'exigence de ce dernier.

Faim et satiété, apprendre à se connaître

Plus l'enfant est jeune, plus les signaux qu'il émet face à un inconfort, un mal être sont difficiles à différencier. L'observation est alors un outil clé pour apprendre à distinguer ceux-ci et trouver la meilleure façon de répondre.

Comme illustré dans le chapitre 7 de la nouvelle brochure « Chouette, on passe à table ! » lorsqu'il a faim, le jeune

¹ Judith Falk. " Du biberon au repas autour d'une table : le Plaisir de manger", pp.141-187 dans : Dir. CAFFARI R., « Du soin et du relationnel entre professionnel et enfant », Éditions Érès, 2017.

² « Repères pour des pratiques d'accueil de qualité (0-3 ans), Partie 1 : À la rencontre des milieux d'accueil », ONE, 2023, p. 19.

enfant, avant d'en arriver à crier, pleurer, manifeste déjà son besoin par d'autres signes plus discrets. Il bouge, tourne la tête, ouvre sa bouche, y met son poing, cherche à se rapprocher.

Lorsqu'il est rassasié, il ralentit sa prise alimentaire, ferme la bouche, tourne la tête, ses lèvres se relâchent, son corps se détend, l'enfant sourit.

À ces signes observés viennent s'ajouter d'autres informations (l'heure du dernier repas, la quantité ingurgitée...) qui, associées, permettent à l'adulte de choisir comment agir au mieux avec l'enfant.

Au fil du temps, grâce aux réponses ajustées, répétées et cohérentes de l'adulte, l'enfant peut comprendre ses propres signaux, ce qu'il ressent en termes physiologiques, et ainsi y mettre du sens. Bref, il apprend à se connaître. Il prend également conscience que ses manifestations lui permettent d'avoir de l'influence, d'agir sur le monde qui l'entoure : « *lorsque je fais ceci, l'adulte vient à moi et agit de façon à m'apaiser* ».

Et pour accompagner l'enfant dans cet apprentissage de ce qu'il vit, ressent, les mots posés par l'adulte vont être importants : « *As-tu faim ? As-tu soif ? Aimerais-tu encore manger quelque chose ? Ton ventre est-il plein ? ...* ».

Solliciter des compétences sensori-motrices

Manger et boire demandent énormément de coordination : succion, respiration, déglutition, découpage, mastication... Saisir avec la main nécessite de coordonner gestes et vision. Cela implique également de la force musculaire, de l'endurance... Au niveau sensoriel, passer au solide représente pour l'enfant beaucoup de nouveautés avec lesquelles se familiariser : de nouvelles saveurs, des températures variées, des textures, odeurs, couleurs diverses... toutes des nouvelles sensations au niveau du palais. En définitive, il s'agit véritablement de deux tâches hautement exigeantes pour l'enfant dont les compétences essentielles ne seront que totalement maîtrisées vers 6-7 ans. D'ici-là, c'est en prenant le temps et en pratiquant, dans le cadre d'une relation « secure », que cela se met progressivement en place.

En grandissant, des changements s'opèrent : diversification alimentaire, changement de texture, « positionnement » de l'enfant, ustensiles proposés...

Comment l'adulte pense les conditions de ces transitions pour que l'enfant puisse garder le contrôle ? Quelles sont les étapes pour assurer la continuité dans cette évolution ?

C'est l'enfant qui vous le montre par son comportement, ses gestes, son développement moteur... Et même si tout semble réuni, il est possible que cela soit encore trop tôt. Il est important alors de patienter, ne pas insister, et de réessayer plus tard, d'attendre une ou deux semaines avant de proposer à nouveau le changement.

Ainsi en termes de signaux, lorsque le nourrisson commence à s'intéresser aux aliments que d'autres personnes mangent, qu'il porte des jouets en bouche, qu'il tient sa tête droite, qu'il apprend à creuser sa langue et accepte de mieux en mieux la cuillère, c'est peut-être le moment d'entamer la diversification alimentaire.

Ou encore, lorsqu'il commence à prendre la nourriture avec ses mains, qu'il cherche à se saisir de la cuillère, du gobelet pour le porter à sa bouche qui s'ouvre en même temps, l'enfant peut exprimer ainsi l'envie de s'alimenter seul. Proposer alors une deuxième cuillère est, par exemple, une façon de respecter son envie, de l'accompagner vers cette nouvelle étape.



Il s'agit finalement, pour la professionnelle qui accueille l'enfant d'être attentive à tous les signes observables. Il s'agit de croiser en équipe et/ou en collaboration avec les parents ces observations qui mettent la puce à l'oreille et qui, prises dans leur ensemble, sont le signal que le moment est venu de proposer autre chose.

Un cadre propice au développement de l'enfant

Il n'est pas rare de voir l'enfant passer des bras à une chaise haute ou un relax³ au moment où la diversification commence. En agissant ainsi, on introduit plusieurs changements en une fois plutôt que de les introduire étape par étape. C'est finalement demander à l'enfant de s'adapter, simultanément, à une multitude de nouveautés : texture (du liquide au solide), ustensile (du biberon à la cuillère), position (des bras confortables à une assise dure, insécurisante) et relation différente avec l'accueillante (du « côte à côte » au « face à face »). Des changements qui parfois s'ajoutent à d'autres nouveautés comme l'arrivée

³ Même si le relax est parfois utilisé par les milieux d'accueil au moment du repas, celui-ci n'est pas recommandé. Il est, entre autres, un frein à la liberté de mouvement de l'enfant, ce qui l'empêche de participer pleinement au moment.



en milieu d'accueil ou un passage de section en crèche pouvant être associé à un changement de professionnelle...

Cela questionne : autant de changements simultanés ne sont-ils pas source de stress pour l'enfant ? Est-il « prêt » à vivre tout cela en même temps ? Est-ce pertinent au regard de ses différents besoins ? Lui permettons-nous d'être dans de bonnes conditions pour les vivre le plus sereinement possible ? En agissant de la sorte, nous mettons-nous également, professionnelles, dans de bonnes conditions pour faire de ce temps de repas un moment privilégié de qualité ?

Gardons toujours à l'esprit qu'il est primordial pour l'enfant d'apporter le moins de changements possibles en même temps, de façon à lui assurer un maximum de repères pour se sentir en sécurité et pouvoir s'appuyer sur du connu pour appréhender la nouveauté.

Du changement assurément mais prenons le temps...

Selon une étude menée par l'équipe d'Emmi Pikler, il faut, en moyenne, 4 à 6 semaines pour qu'un changement soit installé. Parfois, cela semble plus compliqué et on aurait envie d'insister alors que finalement ce n'est tout simplement pas le bon moment pour l'enfant, quelle qu'en soit la raison. Dans ces cas-là, revenir à l'étape précédente est nécessaire sans que cela ne soit perçu comme un échec. Le changement sera alors reproposer quelques semaines plus tard, sans pression, car finalement, tôt ou tard, chaque enfant y arrivera.

Cette approche n'est cependant pas à soutenir en ce qui concerne la découverte alimentaire. En effet, à l'inverse, pour le goût, les études mettent en avant l'importance de varier, tous les jours et dès le début, les aliments proposés et en particulier les légumes y compris amers.

Le positionnement de l'enfant : un pas vers l'autonomie

Il est indispensable de mettre l'enfant dans une position qu'il maîtrise et qui lui est confortable, ajustée à ses compétences. Cette position évoluera lorsque les

observations montreront des signes que l'enfant est prêt à passer à autre chose.

Ainsi, 3 étapes sont identifiées dans la façon d'installer l'enfant au moment du repas (Methfessel, Höln & Miltner-Jürgensen, cités par Gutknecht et Höln, 2019, p. 47)⁴ :



1.

« L'enfant n'est pas encore capable de se tenir assis ; il est nourri par l'adulte qui le tient sur ses genoux.

2.

L'enfant est capable de se tenir assis et apprend progressivement à s'alimenter de manière autonome.

3.

L'enfant est assis à table en compagnie des autres et s'alimente de manière autonome. »

(en équipe), qui amènent à une organisation et un accompagnement ajustés dans la continuité des pratiques et individualisés pour chaque enfant.

Installé confortablement dans les bras chaleureux de l'adulte qu'il connaît, l'enfant en sécurité et libre de ses mouvements (dans les bras, il peut joindre les mains devant lui pour toucher, saisir...) est dans des conditions qui lui permettent de participer au repas, de découvrir et d'apprendre sereinement. Une professionnelle qui connaît ses signaux et qui est attentive à respecter ses envies, besoins, sans insister, lui laisse le temps et l'initiative. Il offre ainsi à l'enfant un espace sécurisant, dans lequel il peut agir en toute confiance.

⁴ Gutknecht, D. et Höln, K. (2019). Manger à la crèche. Pour une organisation attentive à l'enfant et à ses besoins. Ed. Loisirs et pédagogie découvrir. Le Mont-sur-Lausanne : Suisse.

La qualité de ce moment privilégié sera également dépendante du confort de l'adulte. Si celui-ci ressent des tensions dans les bras, doit se tordre à chaque cuillère proposée, n'a pas à disposition tout le matériel nécessaire, aucun des deux ne pourra profiter pleinement de ce repas. Le confort du professionnel doit donc être également un point d'attention essentiel lorsque l'on envisage l'organisation et l'aménagement du repas (accoudoirs, petit tabouret, avoir tout le nécessaire à portée de main...).

Le passage des bras à une position assise sur une chaise adaptée à la taille de l'enfant pourra se faire lorsque des conditions sont réunies :

- L'enfant a envie d'en faire l'expérience ;
- L'enfant s'assied de façon stable sans avoir besoin d'appui ;
- L'enfant boit seul en tenant son verre (gobelet) des deux mains ;
- L'enfant comprend ce que l'accueillante attend de lui.



« L'ÉQUILIBRE, BASE D'UNE POSITION CONFORTABLE »

« La question de l'équilibre est primordiale dans toute activité humaine [...] sans ce sentiment d'ancrage, de stabilité et de contrôle sur son propre corps, il est compliqué pour toute personne (adulte ou enfant) de se mouvoir aisément, sans tensions internes. [...] "S'assurer une posture en équilibre – autorégulée – est une activité préalable à toutes les autres. (...) Si la personne n'a pas d'équilibre, ou si elle a l'impression de ne pas en avoir, elle sera préoccupée par cet état et donc en incapacité d'agir." »⁵ Ainsi, au moment du repas, si l'enfant est installé sans appui stable et sécurisant, il va placer toute son énergie dans son rééquilibrage et non dans les capacités motrices sollicitées pour manger et boire.

Et puis, lorsque les enfants savent manger tout seuls, ils sont alors en mesure de partager ce moment de repas avec d'autres copains. D'abord à deux, puis à plusieurs.

⁵ « La liberté de mouvement : une clé pour un développement harmonieux du bébé, Thème transversal B : La question de l'équilibre, un éclairage essentiel », CEMEA, 2022.

⁶ Les ischions font partie des os qui constituent le bassin. Ils supportent le poids du corps en position assise.

Prendre une part active dans le repas, c'est aussi dire non

Différentes raisons peuvent amener un enfant à refuser de manger : dégoût, pas faim, envie de jouer, fatigue... Pouvoir entendre le « non » de l'enfant non pas comme un signe d'opposition à l'adulte mais bien comme un élan d'affirmation de soi, de sa personnalité et de ses goûts est important pour sa construction identitaire. Et puis parfois le refus s'installe dans le temps et déstabilise, questionne les adultes.

L'importance d'un mobilier et de la vaisselle ajustés

Voici quelques repères pour choisir au mieux le mobilier et ajuster celui-ci à chaque enfant :

- il doit permettre à l'enfant d'avoir les pieds posés sur le sol, d'avoir un appui ;
- la profondeur de l'assise doit permettre à l'enfant d'être assis sur ses ischions⁶, de ne pas glisser, tomber en arrière ;
- la hauteur de la table permet à l'enfant de se tenir bien droit, il peut y faire reposer son avant-bras ;
- l'enfant, seul, peut se mettre à table et en sortir, la table est disposée ni trop près, ni trop loin.

La taille de la vaisselle, le matériau (faïence, verre, inox...), la forme et surtout le poids sont à prendre en compte. La transparence des ustensiles est aussi un élément intéressant. Il permet à l'enfant de voir les quantités diminuer et ainsi percevoir la variation du poids. Il permet également d'identifier facilement les aliments solides et liquides.

On peut aussi questionner le revêtement des tables et/ou l'utilisation de sets antidérapants pour maintenir les ustensiles et étouffer le bruit de la vaisselle.

À titre d'exemples, pour les plus petits, un bol avec un bord nettement arrondi vers l'intérieur leur permet de remplir une cuillère en s'aidant du bord, tout en limitant les risques de voir la nourriture tomber. Ou encore, pour les plus grands, pouvoir attacher et défaire soi-même le bavoir est plutôt valorisant.

Le self-service... une pratique qui fait la part belle à l'autonomie

Laisser l'enfant se servir seul et gérer **les quantités d'aliments consommés**, c'est aussi reconnaître ses compétences, **lui faire confiance** et lui permettre de développer sa **confiance en soi**.

Du service à table au service sur chariot, il y a différentes façons d'envisager le « self-service ». Faire confiance à la créativité et se donner le temps d'essayer... encore... autrement... d'ajuster... tout en gardant en tête le plaisir partagé enfant(s)/adulte(s).



INTERVIEW DE LA CRÈCHE « LA POUPONNIÈRE » DE CHIÈVRES QUI A TENTÉ L'EXPÉRIENCE

La responsable nous explique comment se déroule le self dans son milieu d'accueil.

« Avant de passer à table, les enfants se lavent les mains. Ils s'installent autour de la table et on leur sert le potage. On leur demande qui souhaite commencer. L'enfant quitte la table et se déplace vers le chariot sur lequel sont posés les plats. Il dépose son assiette sur le chariot, prend la cuillère, se sert, emporte son assiette et va s'installer à nouveau à table et commence à manger. Quand l'enfant a terminé, l'adulte lui demande s'il a encore faim et s'il veut se resservir. Pour ce deuxième passage, on leur laisse le choix, de se déplacer ou pas. »

Vers quel âge proposez-vous le self-service aux enfants ?

« On commence vers 14 mois avec beaucoup d'aide. Pour les petits qui commencent à marcher et qui ne sont pas encore tout à fait stables, nous les accompagnons jusqu'à leur place en surveillant qu'ils ne fassent pas tomber leur assiette. »

Comment vous assurez-vous que les enfants mangent de tout ?

« Les puéricultrices accompagnent les enfants et leur proposent de prendre un aliment de chaque couleur. Si des aliments restent dans l'assiette, on questionne l'enfant « tiens, tu n'as pas mangé les légumes » et parfois en leur donnant, il les mange. »

Les enfants peuvent-ils se resservir ?

« Oui, on veille juste à ce que les enfants aient « un peu de tout dans l'assiette » mais on limite un peu la viande car on a constaté que les enfants sont forts portés sur la viande. Là, on dit à l'enfant qu'il faut en laisser aux copains ce qui introduit la notion de partage. S'ils veulent se resservir, on leur demande s'ils veulent ou pas reprendre des légumes. Celui qui n'aime pas trop les légumes du jour, on le laissera juste reprendre des féculents et la viande. »



PETITS TRUCS POUR LES « AMATEURS DE VIANDE » :



- ✓ Ajuster la taille de la cuillère du plat de service pour « cadrer » la quantité de viande consommée et permettre à l'enfant de se resservir ;
- ✓ Poser une règle précisant que lors du 2^e service seuls les légumes et les féculents peuvent être repris.

Qu'avez-vous observé ?

« Par rapport à l'ancien système, le repas prend environ 15 minutes de plus mais lorsque je vois le plaisir que les enfants ont à se servir, j'aurais du mal à revenir en arrière. On a également remarqué qu'il fait beaucoup plus calme et que les enfants mangent plus. »

Au niveau de l'équipe, comment vous êtes-vous préparées à l'installation du self-service ? Avez-vous décidé d'un commun accord des règles à mettre en place ?

« Je leur ai proposé en réunion d'équipe, nous avons testé et dès le début, on s'est rendu compte que ça irait. Le point positif (car nous ne sommes pas toujours toutes présentes au moment du dîner), nous travaillons toutes de la même manière. »

Quelles étaient les craintes de l'équipe ?

« Les craintes se situaient au niveau des déplacements des enfants avec de la vaisselle qui casse et finalement, il n'y en a pas eu. Les plus petits sont vraiment accompagnés de façon à rattraper les assiettes au cas où elles tomberaient. »

Au début, nous avons tâtonné pour organiser le self-service mais la solution du chariot adapté à la taille des enfants a permis d'apporter un plus et de nous sentir tout à fait à l'aise avec le projet.

Ce qui permet de maintenir cette pratique, toute l'équipe est preneuse et on agit tous de la même manière. »

En conclusion, c'est grâce à l'observation que chacun des enfants accueillis pourra être rencontré dans ses besoins et désirs de découverte (perceptions/sensations). L'enjeu est de faire du repas une réelle activité pour l'enfant dans laquelle il devient autonome. En s'appuyant sur les capacités réelles des enfants, le ou les professionnelles décideront du moment opportun pour faire évoluer les choses dans un sens ou dans l'autre. Ainsi, accompagné de façon ajustée, il est alors possible pour l'enfant « de développer peu à peu des capacités d'autorégulation, il devient capable de supporter les temps d'attente, dès lors qu'ils s'inscrivent dans un cadre bien défini. »⁷

Enfin, il convient d'assurer la cohérence des pratiques entre professionnels afin d'assurer stabilité, repères à l'enfant pour lui permettre d'évoluer sereinement.

Nathalie CLAES,
Diététicienne

Sophie DAUMERIE et Bora SOKI TONGERWA,
Coordinatrices accueil

Aurore MICHEL,
Conseillère pédagogique

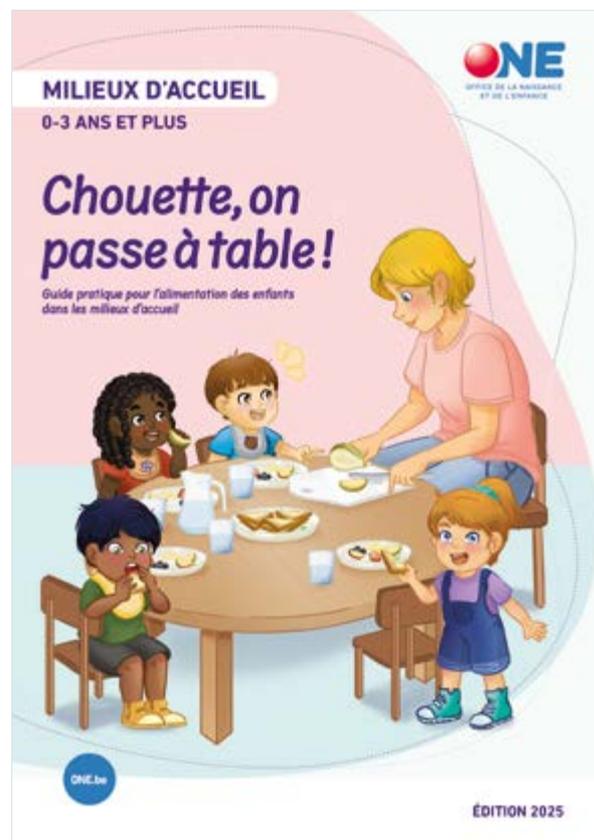
POUR ALLER + LOIN

- « Chouette, on passe à table ! », chapitre 6, 7, 9 et 12, ONE, 2025.
- Fiches Alimentation « Manger, c'est plus que manger ! », ONE, 2018.
- « Zoom sur l'espace repas » dans : « Des équipements au service du projet d'accueil », ONE, 2019, pp. 19-21 et « Une infrastructure et des équipements au service du projet d'accueil – spéciale accueillant(e) », ONE, 2022, pp. 36-38.
- Flash accueil 31 « Du verre, de la faïence, de l'inox...en milieu d'accueil c'est possible ! »
- Flash Accueil 46, pp.20-22.

NOUVELLE ÉDITION DU GUIDE

« CHOUETTE, ON PASSE À TABLE ! »

ÉDITION 2025



« Chouette, on passe à table » est le guide de référence en matière d'alimentation destiné aux milieux d'accueil de la petite enfance et aux Services d'Accueil Spécialisé de la Petite Enfance (SASPE).

Il constitue aussi un outil de travail pour tous les membres du personnel grâce à ses fiches et outils pratiques.

De nouvelles grilles d'élaboration des menus ont été concoctées pour vous aider au mieux dans cette tâche !

- Ce guide est disponible sur votre plateforme [Pro.ONE](#) (onglet Documentation).

Les diététiciennes du Pôle Diététique de la Direction Santé de l'ONE

⁷ Gutknecht, D. et Höln, K. (2019). Manger à la crèche. Pour une organisation attentive à l'enfant et à ses besoins. Ed. Loisirs et pédagogie découvrir. Le Mont-sur-Lausanne : Suisse.

MATÉRIEL D'ACTIVITÉS À L'EXTÉRIEUR : QUELQUES POINTS D'ATTENTION POUR EN PROFITER PLEINEMENT ...

ENVIRONNEMENT



Profiter quotidiennement des espaces extérieurs avec les enfants apporte de multiples bienfaits pour la santé et le développement¹.

La découverte du milieu extérieur peut revêtir autant de formes que de milieux d'accueil. Souvent, ce qui se trouve dans la nature fait support d'activité. Parfois, le projet de mettre en place des équipements pérennes vient en support aux propositions libres d'activité pour les enfants.

Quel(s) équipement(s) privilégier pour de jeunes enfants² ?

Il est ici question d'équipements pérennes, qui vont rester dehors toute l'année ou une partie de l'année. Ils seront soumis aux UV et aux intempéries. Pour des questions de sécurité, il est dès lors très important de les contrôler régulièrement afin de vérifier qu'ils ne présentent aucune dégradation telles que : l'état des fixations, l'intégrité des matériaux, la qualité de la peinture, la stabilité et la solidité des structures...

Le Manuel de sécurité des aires de jeux³ du SPF Economie regroupe toutes les normes à respecter en la matière. Il est important d'en prendre connaissance préalablement à l'aménagement de l'espace extérieur.

S'il existe des modules « prêts à l'emploi » tels que tunnels, toboggans, tables d'exploration... le milieu d'accueil peut aussi avoir envie de proposer d'autres équipements aux enfants, réalisés à partir de matériaux provenant directement de la nature ou bien encore, de matériaux de récupération.

Une multitude d'idées, de photos et tutos se retrouvent sur Internet et donnent envie de se lancer dans leur construction. Restons vigilants dans l'analyse des risques

et la mise en place de mesures préventives, liées à la sécurité de leur exploitation.

Quelques précautions utiles pour l'accueil d'enfants de 0 à 3 ans...

Pour des raisons de sécurité et de santé, la construction d'équipements pérennes ne s'improvise pas. Les enfants, surtout les plus petits, sont particulièrement vulnérables aux polluants présents dans leur environnement, ces derniers pouvant impacter leur développement. De plus, par leur comportement exploratoire (mise en bouche, découverte tactile...) et leur petite taille, ils y sont encore plus exposés que les adultes.

Les matériaux de récupération ou qualifiés d'informels ne sont, à l'origine, pas destinés à être utilisés par de jeunes enfants. Leur utilisation nécessite une réflexion préalable et une réelle présence de l'adulte au moment de leur découverte par les enfants.

La récupération de pneus déconseillée

Les pneus se composent d'un mélange de caoutchouc naturel et synthétique avec plusieurs autres produits

¹ Campagne ONE « C'est dehors que ça se passe » <https://www.one.be/public/cest-quoi-lone/nos-campagnes/cest-dehors-que-ca-se-passe>

² Cet article n'a pas vocation à être exhaustif, il reprend les matériaux et types de sols pour lesquels les milieux d'accueil posent le plus de questions pour apporter les 1^{er} indications/orientations de choix.

³ <https://economie.fgov.be/fr/publications/manuel-securite-des-aires-de>

destinés à augmenter leur sécurité et leur résistance lors de l'utilisation (jusqu'à 200 additifs). Il n'est pas possible de connaître exactement la composition d'un pneu.

Ils peuvent contenir différentes substances très inquiétantes telles que des substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, des perturbateurs endocriniens (bisphénol A, phtalates) ...

À l'usage, la surface du pneu s'abrase et se dégrade. Si ensuite le pneu est laissé à l'extérieur, il va encore se dégrader du fait des intempéries. L'exposition à la chaleur peut favoriser l'émission de composés chimiques parfois nocifs pour la santé. Il n'est d'ailleurs pas autorisé de stocker des pneus en plein air sur le sol car celui-ci peut être contaminé par lixiviation (eaux de ruissellement du pneu qui pénètrent dans la terre) De plus, si de l'eau s'accumule dans le pneu il devient un lieu idéal de reproduction pour les moustiques.



Pour toutes ces raisons,

l'utilisation de pneus comme support d'activité avec les enfants en crèche est déconseillée.

La récupération de palettes de bois sous conditions

Très en vogue, la transformation de palettes en bois doit s'accompagner de points de vigilance :

→ Au niveau du **choix des palettes**

S'assurer que les palettes portent le sigle HT (Heat Treatment). Cette indication garantit que les palettes ont subi un traitement thermique et non chimique.

Proscrire impérativement l'usage de palettes portant l'insigne MB pour bromure de méthyle. Ce traitement toxique est totalement interdit depuis 2010 dans toute l'Union Européenne.

→ Au niveau de la **résistance** face aux intempéries

Les réalisations à base de palettes peuvent avoir une durée de vie prolongée pour autant qu'elles soient mises à l'abri ou qu'elles bénéficient d'une protection de type peinture ou vernis, au même titre que des meubles de jardin.

→ Au niveau de la **sécurité**

Pour la sécurité des enfants, il convient de s'assurer régulièrement de l'absence d'échardes, de clous apparents

ou de parties saillantes. Il conviendra également d'arrondir les coins et bords et de vérifier le bon état de la peinture ou du vernis⁴.

Quel type de revêtement de sol choisir ?

Dans la mesure du possible, il est recommandé de disposer d'une partie en gazon naturel et d'une partie avec un sol dur, anti-dérapant qui pourra être utilisé pour les équipements munis de roues, par exemple.

Par ailleurs, une couverture d'extérieur, avec une face imperméable, pourra être posée sur le gazon pour y coucher les bébés et leur permettre ainsi de profiter du dehors.

Les dalles de caoutchouc

« Les dalles amortissantes en caoutchouc sont fabriquées à partir de granulats de caoutchouc recyclé, lequel est confectionné souvent en partie avec des pneus de voiture. [...] Les dalles amortissantes sont considérées comme des objets selon le règlement européen REACH (1907/2006). À ce titre, certains de leurs composants sont réglementés et ne peuvent dépasser un certain seuil »⁵.

Outre sa composition, le problème avec ce type de revêtement de sol est son manque de durabilité dans le temps car il s'abîme vite. En effet, très rapidement, les dalles de caoutchouc émettent de la poussière. De plus, les granulats peuvent se détacher et se retrouver dans l'environnement. Les dalles devront être changées au moins tous les 2-3 ans, ce qui représente un certain coût.

Les tapis puzzle

Ils sont parfois utilisés en extérieur, comme revêtement sol dur et en particulier, pour les bébés.

Les tapis puzzle ont été interdits pendant plusieurs années car selon plusieurs études certains tapis contenaient de trop grandes quantités de formamide. Ce composé chimique classé CMR est cancérigène-mutagène-toxique pour la reproduction.

De plus, ces tapis peuvent contenir des phtalates, dont certains sont des perturbateurs endocriniens. Les voies d'exposition sont cutanées, orales et olfactives.

Etant donné qu'il est très rare à l'achat de connaître la composition exacte de ce type de produit, **la recommandation en milieu d'accueil est donc d'éviter ce revêtement de sol.**

⁴ Focus « Bon à savoir sur la réutilisation de palettes de bois », Flash Accueil 34, ONE, 2018.

⁵ FAQ du Manuel de sécurité des aires de jeu, SPF Economie, p.36, 2012.

Néanmoins, si le milieu d'accueil en possède déjà, voici les précautions à prendre :

- les dalles doivent être utilisées selon les directives du fabricant (s'il est mentionné qu'elles ne conviennent pas aux enfants de moins de 3 ans, elles ne sont probablement pas conformes aux règles plus strictes des articles pour bébés) et être adaptées à l'activité pour laquelle elles sont prévues ;
- après déballage, les laisser aérer pendant plusieurs semaines (minimum 15 jours) dans un endroit inaccessible aux enfants ;
- en dehors des périodes d'utilisation, stocker les dalles dans un espace non accessible aux enfants, et aéré ;
- les dalles peuvent être utilisées avec les enfants qui marchent, courent, font du vélo. Pour les enfants qui sont au sol, les recouvrir d'un drap avant utilisation ;
- ces tapis ne doivent être utilisés qu'occasionnellement, pour une activité par exemple. Ce ne sont pas des revêtements de sol pérennes ;
- à l'usage, la mousse qui les compose peut se détacher en petite particules susceptibles d'être avalées par les enfants. La partie abîmée doit alors être remplacée ;
- les dalles sont rarement prévues pour un usage prolongé en extérieur. Elles doivent être changées au moindre signe d'usure du matériau : décoloration, sensation collante, humidité persistante, moisissures, griffures, odeur forte au soleil...

Le gazon synthétique

Le gazon synthétique est constitué de fibres plastiques. Il est souvent choisi pour son côté amortissant et sa réputation de facilité d'entretien.

Quelques points d'attention :

- Le faux gazon peut atteindre des températures élevées lors d'une exposition au soleil, ce qui crée un risque de brûlure pour les enfants ;
- Contrairement aux idées reçues, le gazon synthétique doit être entretenu afin d'enlever les salissures. Des algues et des moisissures peuvent s'y développer du fait d'une exposition répétée à l'humidité, provenant des arrosages, des intempéries ou encore de la terre.

Héloïse PAPILLON,
Cellule Eco-conseil

⁶ Le subside ACTE est octroyé aux milieux d'accueil bénéficiant d'un droit au subside, sous conditions. Cf. Titre III – Subsidés de l'arrêté du GCF dit « Autorisation et subvention » du 2 mai 2019.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Actuellement, les actions permettant de mieux investir son espace extérieur, notamment en achetant du matériel d'activités respectueux de l'environnement, peuvent entrer dans le subside ACTE⁶. Quels critères peuvent être pris en compte ? La provenance du matériel, sa composition... Plus d'informations sur votre portail [Pro.one](#).

POUR ALLER + LOIN

- « Que penser du gazon synthétique ? » et « Le choix des plantes pour explorer en toute liberté et sécurité ! », Flash Accueil 34, ONE, 2018.
- [Guide accueil nature](#), coréalisé par l'ONE et Bruxelles-Environnement. Fiches pratiques nichoir, cabane en saule...
- Fiches Activités à destination des accueillantes, focus activités extérieures, ONE, 2016.

LES VIOLENCES ÉDUCATIVES ORDINAIRES ET NOS ENFANTS, QUE DIT LA LOI ?

JURIDIQUE



Eduquer un enfant avec bienveillance

Crier, mettre une petite claque, faire du chantage, culpabiliser, mettre au coin, isoler dans la chambre, ignorer, bousculer ou empoigner, lancer un objet, tirer les cheveux, menacer l'enfant, ou encore s'adresser à un enfant de manière irrespectueuse : « Idiot ! », « Je ne veux plus te voir ! », « Bon à rien », « T'es vraiment bête ou tu le fais exprès ? » ...

En Belgique, plus d'une personne sur cinq (22%), dont des professionnels de l'éducation, pensent que les punitions physiques sont bénéfiques pour l'éducation, et 17% estiment que les punitions psychologiques le sont également, selon un sondage réalisé auprès de plus de 2000 personnes en Belgique francophone en mars 2020¹.

Qu'est-ce qu'une violence éducative ordinaire ?

Une violence dite éducative ordinaire (VDEO) est définie comme une *violence physique, psychologique ou verbale employée sur un enfant dans un but prétendument éducatif*². Elle est dite ordinaire car elle est souvent quotidienne, considérée comme banale et tolérée, parfois même encouragée³. Une telle violence fragilise la confiance, l'image que l'enfant a de lui-même et elle altère la relation entre l'enfant et l'adulte⁴.

Bien que les violences physiques soient dramatiques, les violences verbales et psychologiques ne sont évidemment pas à négliger et sont encore trop souvent utilisées pour éduquer. Selon leur nature et leur fréquence, ces violences peuvent avoir des conséquences à court et à long terme sur certains enfants telles que de l'anxiété, une perte d'estime de soi, de l'hyper vigilance, une cassure de leur courbe de croissance, voire dans certains cas l'adoption de comportements violents⁵...

Que dit la loi ?

D'un point de vue général, le code civil indique à son article 371/1 que « *tout enfant a droit à des soins, à la sécurité et à une bonne éducation. Il doit être traité dans le respect de sa personne et de son individualité et ne peut pas faire l'objet de traitements dégradants, ni d'aucune forme de violence physique ou psychique* ».

De manière plus ciblée, le 5 octobre 2023, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté le *Décret relatif à l'interdiction des violences à l'égard des enfants dans les structures autorisées, agréées, subventionnées ou organisées par la Communauté française*, lequel est entré en vigueur le 2 février 2024, avec pour objectif le bien-être des enfants et des jeunes.

1 <https://www.dei-belgique.be/index.php/nos-publications/rapports/send/37-rapports/456-violence-dite-educative-ordinaire-resultats-de-l-etude-des-opinions-et-comportements-de-la-population-belge.html>.

2 DEHOUCK (E.), *Moqueries, fessées, insultes: des organisations plaident pour l'interdiction des violences dites éducatives ordinaires*, publié le 12 décembre 2021, consulté le 28 décembre 2021 sur : https://www.rtf.be/info/societe/detail_moqueries-fessees-insultes-...interdiction-des-violences-dites-educatives-ordinaires?id=10893087.

3 *Violence dite éducative ordinaire*, Résultats de l'étude des opinions et comportements de la population belge, Défense des Enfants International, Belgique..

4 *Droits de l'enfant*, Délégué général, Rapport d'activité 2020-2021, p. 249.

5 <https://www.dei-belgique.be/index.php/categories/29-communique-de-presse/321-grandirsansviolence-une-campagne-pour-sensibiliser-et-accompagner-les-parents-et-professionnel-les-de-l-education.html>.

Il entend consacrer le droit des enfants à une éducation non violente et vise à cet effet à interdire expressément toutes les formes de violences, physiques ou psychiques, à leur égard, et ce pour l'ensemble des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) s'adressant aux enfants.

L'article 4 dispose qu' : « *Aucun enfant ne peut être soumis à toute forme de violence dans les structures autorisées, agréées, subventionnées ou organisées par la Communauté française. Les sanctions et mesures prononcées à l'encontre d'un enfant sont adaptées à la maturité et au niveau de développement de l'enfant et proportionnées à la nature et à la gravité des faits. Elles sont toujours éducatives et n'ont pas d'effet traumatisant. Les actes posés par les professionnels et les intervenants afin de protéger l'enfant d'un comportement violent d'un autre enfant ou de lui-même mobilisent une force minimale et sans intention de nuire. Les intervenants s'entendent comme l'ensemble des individus prenant part aux activités organisées en présence d'enfants sans être des professionnels.* »

Le Décret précité précise ce qu'il faut entendre par toute forme de violence physique ou psychique : « *L'ensemble des actes ou comportements physiques, psychiques, verbaux ou de toute autre nature qui portent atteinte à l'intégrité morale, physique, psychique et sexuelle de l'enfant, en ce compris les violences exercées avec une intention éducative telle que punir ou corriger certains comportements* » (article 2 du décret).

Il convient de rappeler que ce décret n'a pas vocation à intervenir dans les relations entre un enfant et ses parents dans un cadre familial. Celles-ci relèvent de la compétence de l'autorité fédérale en matière de droit civil. Cependant, si un professionnel est confronté à une situation de maltraitance d'un enfant accueilli, il peut demander un avis, par exemple auprès d'une équipe SOS Enfants⁶.

En suivi du décret de 2023, des dispositions ont été prises pour les milieux d'accueil, en ajoutant un alinéa à l'article 2 du décret du 21 février 2019 visant à renforcer la qualité et l'accessibilité de l'accueil de la petite enfance en Communauté française. « Dans le cadre de leur prise en charge d'enfants, le personnel des milieux d'accueil, les personnes de l'entourage de l'enfant et les personnes en contact régulier avec les enfants accueillis visés par le présent décret veillent à ce que chaque enfant soit traité dans le respect de sa personne et de son individualité et ne soit soumis à aucune forme de violence physique ou psychique. ».

Ceci conforte des dispositions antérieures prises en FWB en matière de qualité de l'accueil. En effet, l'article 43 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 mai 2019 fixant le régime d'autorisation et de subvention des crèches, des services d'accueil d'enfants et des (co) accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s invite le pouvoir



organisateur et le personnel du milieu d'accueil à mettre en œuvre au quotidien le projet d'accueil dans une logique d'amélioration permanente de la qualité. Ils s'assurent également que leurs pratiques éducatives et comportement soient en conformité avec le projet d'accueil, le code de qualité et la convention internationale des droits de l'enfant. La volonté consiste à prôner la qualité des liens entre l'enfant et le professionnel de l'accueil qui doit être à l'écoute, à se questionner sur les conditions d'un accueil de qualité, à modifier certains comportements ou à les punir, en partant du principe selon lequel les enfants sont vulnérables et en construction et ont besoin d'être protégés contre toute forme de violence pouvant être commise dans les institutions. En milieu d'accueil, le bien-être de l'enfant doit être la valeur faîtière avant toute autre forme d'intérêt. Attention, les cas les plus graves et les formes les plus visibles de violence physique sont cadrées par les articles

⁶ Brochure « *Que faire si je suis confronté(e) à une situation de maltraitance : faire appel à son réseau* », ONE, 20215.

POUR ALLER + LOIN :

→ Catalogue « Formations continues destinées aux professionnel·l·e·s de l'enfance », ONE, 2024.

398 et suivants du Code pénal, dont l'article 405ter du même Code qui prévoit comme circonstance aggravante le fait ayant été commis envers un mineur par toute personne ayant autorité sur ce dernier.

Quelques pistes de réflexion

Si vous avez le sentiment que des collègues semblent souvent sur le point de « déborder », il est important avant tout d'en parler en équipe. Bien sûr c'est délicat, mais il est intéressant d'aborder le sujet de manière globale et constructive.

De même, "lorsqu'un professionnel est témoin de pratiques s'écartant significativement du projet éducatif, il veille à ce que la question soit traitée le moment venu avec la personne et/ou en équipe. Cependant, si les pratiques constatées présentent un risque ou un danger immédiat pour l'enfant, il s'autorise à intervenir directement⁷". Par exemples, gestes brusques répétés, insultes, défauts de surveillance...

En cas de dysfonctionnement grave d'un(e) ou plusieurs collègue(s) dont le professionnel est témoin, celui-ci a le devoir d'informer un responsable de la crèche (personnel psycho-médicosocial ou/et direction) ou/et le pouvoir organisateur ou encore l'ONE. Enfin, lorsqu'un enfant a un comportement interpellant, il est intéressant de se mettre à sa place, de songer aux éléments de contexte qui peuvent jouer un rôle important (environnement social, état de santé, évènements perturbateurs, fonctionnement de la collectivité...) et se rappeler que les enfants ont des aptitudes différentes à gérer leurs émotions, leurs frustrations, à être en relation avec les adultes, suivant leur âge, leur stade de développement, leur sécurité psychique, ce qu'ils vivent à la maison.

Valentine FLASSE,
Juriste

DES ZONES NON-FUMEURS

AUTOUR DES MILIEUX D'ACCUEIL

Depuis le 31 décembre 2024, il est interdit de fumer dans un certain périmètre autour des accès des milieux d'accueil de la petite enfance.

Pour les crèches et autres milieux d'accueil qui ne sont pas dans des habitations, l'interdiction vaut dans un rayon de 10 mètres autour des entrées et sorties. Lorsqu'il s'agit d'une habitation (chez les accueillant-es d'enfants), la zone sans fumée s'étend jusqu'aux limites de la façade, avec un rayon maximal de 10 mètres.

Cette interdiction s'inscrit dans une stratégie interfédérale pour une « génération sans tabac ». Elle découle du postulat que « voir fumer, incite à fumer » et qu'il faut donc que chacun soit invité à dénormaliser cette pratique. L'interdiction de fumer s'applique entre autres à certains lieux accessibles au public, en particulier les lieux à fortes fréquentations d'enfants et de jeunes. Elle est promulguée dans la loi du 26 mars 2024 modifiant la loi du 22 décembre 2009 instaurant une réglementation relative à l'interdiction de fumer dans certains lieux et à la protection de la population contre la fumée du tabac.

Les produits concernés sont tous les produits à base de tabac, les e-cigarettes et autres produits similaires.

Dans le cadre des milieux d'accueil, cette interdiction peut concerner aussi bien les professionnels que les familles dont les enfants sont accueillis. Une fois les zones délimitées, il est dès lors important de communiquer envers les uns et les autres.

POUR EN SAVOIR



→ Foire aux questions sur les modifications de la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics, SPF Santé publique
www.health.belgium.be

⁷ Brochure « Repères pour des pratiques d'accueil de qualité (0-3 ans) - Soutien à l'activité des professionnel-le-s », p. 9, ONE, 2023.

UNE PRÉ-DEMANDE D'ACCUEIL AVANT L'INSCRIPTION EN MILIEU D'ACCUEIL

INFOS
DU SECTEUR

Depuis début 2025, le processus de recherche d'une place en milieu d'accueil comporte une nouvelle étape : la pré-demande d'accueil.

Comme le prévoit l'Arrêté du 2 mai 2019¹, l'ONE a mis en place un système informatique de gestion centralisée des pré-demandes d'accueil. D'une part, les (futurs) parents introduisent leurs besoins en termes de place d'accueil sur **My. ONE**. D'autre part, les Pouvoirs organisateurs des milieux d'accueil gèrent le statut de la pré-demande via **Pro.ONE**.

Ce dispositif vise à « favoriser la recherche et l'accessibilité des places d'accueil, le contact direct entre les parents et les milieux d'accueil et le pilotage du système d'accueil ainsi que des programmations »². En effet, l'identification des besoins réels des familles par localité devrait, à terme, permettre d'orienter les politiques de création de places d'accueil, là où cela s'avère nécessaire.

Pour les (futurs) parents

La pré-demande d'accueil (et non « pré-inscription » !) est une nouvelle étape obligatoire pour enregistrer, auprès de l'ONE, les coordonnées du parent et ses besoins en matière d'accueil pour son bébé. Cette démarche se fait en ligne via le site **my.one.be**, en créant un compte pratique et sécurisé avec une carte d'identité électronique ou **itsme**. Une version papier est également disponible en plusieurs langues. Le formulaire papier est téléchargeable directement sur **My. ONE** et disponible dans les consultations prénatales et pour enfant. Il peut également être envoyé par voie postale munie d'une enveloppe préaffranchie en contactant le support **My. ONE**.

Le compte sécurisé est pratique car il permet au parent de suivre, en un seul endroit, l'évolution du statut réservé aux « demandes d'inscription » qu'il aura faites en contactant lui-même des milieux d'accueil.

Grâce à cette pré-demande, le parent peut définir ses préférences (type de milieu d'accueil, localisation, horaires, etc.), lesquelles pourront être modifiées par la suite. Un numéro de pré-demande unique est attribué pour chaque enfant. Il est donc nécessaire d'en créer un pour chaque enfant, même en cas de grossesse gémellaire.

Pour les milieux d'accueil

Avant de procéder à une inscription ou d'enregistrer un parent sur la liste d'attente, les milieux d'accueil devront s'assurer d'obtenir le numéro de pré-demande correspondant au besoin de place d'accueil afin de **encoder manuellement** dans **Pro.ONE**, indiquer le statut de la demande ainsi qu'assurer sa mise à jour.

Attention, les informations transmises par le parent concernant ses besoins en termes de place d'accueil (horaire, jours etc.) sont communiquées de façon indicative. Le milieu d'accueil peut à tout moment prendre contact avec le parent pour proposer d'autres alternatives d'accueil.

Grâce à ce nouvel outil, les milieux d'accueil ont la possibilité de gérer leur liste d'attente de A à Z sur leur portail



¹ Art. 50 de l'Arrêté du 2 mai 2019 du Gouvernement de la Communauté française fixant le régime d'autorisation et de subvention des crèches, des services d'accueil d'enfants et des (co)accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s.

² Op. cit.

[Pro.ONE](#). Ils peuvent également continuer à utiliser un outil de gestion des inscriptions.

Des API³ sont mises à disposition des gestionnaires des applications afin que les milieux d'accueil puissent aller rechercher les informations reprises dans le formulaire de pré-demande et éviter ainsi le double encodage.

Sur [Pro.ONE](#), les personnes ayant le profil « Administrateur » auront directement accès à la rubrique *Pré-demande*. Pour donner les accès à la rubrique *Pré-demande* au(x) gestionnaires des inscriptions du milieu d'accueil, l'administrateur devra procéder à une manipulation dans le portail. Un tutoriel est disponible dans l'onglet Documentation de [Pro.ONE](#).

Les professionnels de l'Accueil peuvent adresser leurs questions au Support Pro.ONE du lundi au vendredi de **9h00 à 16h00** au 02/542.14.45 ou via pro@one.be. Les personnes tenant un rôle de gestionnaires de listes d'inscription et qui désirent partager leurs retours d'expérience sur leur (non-)utilisation du système de pré-demande en ligne (ex. via [Pro.ONE](#)) peuvent compléter [un formulaire](#) de contact pour convenir d'un appel en visioconférence. Cela vise à améliorer la solution.



L'accompagnement des Référents Parents-Accueil

La Cellule Parents-Accueil accompagne les (futurs) parents tout au long de leur recherche d'une place d'accueil. C'est d'ailleurs elle qui a développé le système des pré-demandes d'accueil en ligne.

Les Référent-es Parents-Accueil ont pour mission d'accompagner les familles qui rencontrent des difficultés dans leurs recherches de place d'accueil. Ils renseignent sur la pré-demande, la procédure d'inscription ou encore peuvent aider à retrouver une place d'accueil à la suite d'une fermeture.

Pour ce faire, le (futur) parent peut contacter le Support **Mr. ONE** (helpdesk) au 02/432.88.55 ou envoyer un mail à la boîte cpac@one.be. Un Référent Parents-Accueil prend ensuite contact avec lui pour analyser les démarches effectuées et proposer, le cas échéant, d'autres pistes (par exemple élargir le territoire, le type de milieux d'accueil recherchés).

Période de transition

Jusqu'à la fin de l'année 2025, il s'agira d'une **période de transition** qui permettra de tester et s'appropriier les nouveautés avant de rendre cette étape **obligatoire**.

Durant cette phase, nous encourageons les utilisateurs et les acteurs concernés à nous faire part de leurs retours d'expérience sur cette étape intermédiaire ainsi que sur l'utilisation de l'outil. Vos commentaires seront précieux pour optimiser son efficacité et améliorer son ergonomie.

Raphaël GAUTHIER et Manon BLAMPAIN,
Cellule Parents-Accueil

FORMATIONS À PRO.ONE :

FACILITEZ VOTRE GESTION ADMINISTRATIVE !

Vous êtes responsable de milieu d'accueil ou en charge des démarches administratives de votre structure sur [Pro.ONE](#) ? Vous souhaitez découvrir cet outil ou perfectionner votre utilisation ?

La cellule DIGIPRO vous propose des séances de formation à Pro.ONE, d'une durée de 30 minutes à 1 heure. Ces formations générales vous permettront de vous familiariser avec les fonctionnalités essentielles du portail et d'optimiser la gestion de vos tâches administratives quotidiennes.

Comment s'inscrire ?

Rien de plus simple :

- Connectez-vous à [Pro.ONE](#) et accédez au tableau de bord de votre milieu d'accueil.
- Cliquez sur « Initiation au portail Pro.ONE ».
- Remplissez le formulaire dédié.

Le helpdesk vous contactera pour organiser votre séance.

 **Astuce :** Vous pouvez également accéder au formulaire via le bouton « Aide » situé en haut à droite de votre écran dans [Pro.ONE](#).

N'hésitez pas à profiter de cette opportunité pour mieux maîtriser [Pro.ONE](#) et gagner en efficacité !

Lewis BONYOME,
Gestionnaire DIGIPRO – orientation juridique

³ Interface de programmation d'application

UN DÉPLIANT POUR PROMOUVOIR LES MÉTIERS DE L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

INFOS
DU SECTEUR

Cet outil, destiné aux structures d'accueil de la petite enfance ainsi qu'aux écoles et institutions de formation du secteur, présente le métier d'accueillante (m/f/x) en milieu d'accueil et les formations qui y donnent accès. Il s'inscrit dans un plan d'action de promotion des métiers de l'Accueil afin de soutenir et valoriser le secteur.

Dans le contexte actuel du secteur, qui connaît des difficultés de recrutement, il est nécessaire de promouvoir à large échelle les métiers de l'Accueil pour soutenir des politiques de l'enfance ajustées. L'ONE explore de nombreuses pistes permettant de démontrer l'importance de ces métiers dans la société et renforcer chez les professionnels et professionnelles le sentiment de fierté, justifié, du travail réalisé auprès des enfants et de leur famille.

À la suite des différentes modifications de l'Arrêté du 2 mai 2019¹, il est apparu pertinent de créer un dépliant expliquant le métier d'accueillante en milieu d'accueil : ses missions, les contextes différents dans lesquels ce métier s'exerce (à titre individuel, en collectivité...) et les formations initiales qui y donnent accès.

Outre ces informations, le dépliant reprend des témoignages de professionnelles (m/f/x) du terrain qui donnent à voir les multiples facettes de ce métier : observation de l'enfant, co-éducation avec les familles, travail de réflexion en équipe, développement d'actions d'éveil culturel et artistique, aménagement des espaces intérieurs et extérieurs... Le dépliant met en évidence les défis auxquels les professionnels font face, tout en mettant l'accent sur la richesse du travail d'accueil du jeune enfant – au-delà du « care ».

¹ [Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le régime d'autorisation et de subvention des crèches, des services d'accueil d'enfants et de \(co-\)accueillant\(e\)s d'enfants indépendant\(e\)s](#)



La double page centrale du dépliant permet de visualiser les différentes formations reconnues pour les fonctions dans les milieux d'accueil. Le dépliant est également utile pour l'orientation de futurs professionnels, les questions d'évolution de carrière et pour le recrutement de nouveaux collaborateurs par les Pouvoirs organisateurs et leur direction en ciblant par exemple tous les titres requis dans leurs offres d'emploi.

Vous trouverez un exemplaire de ce dépliant « *L'accueil de la petite enfance – Une voie professionnelle empreinte de découvertes, de développement !* » glissé dans ce numéro du Flash Accueil.

Pauline SIMON,

Support à la Direction psychopédagogique pour les formations initiales



**VOUS SOUHAITEZ OBTENIR
D'AUTRES EXEMPLAIRES
DE L'OUTIL ?**

→ Vous pouvez passer commande en contactant la Direction psychopédagogique via l'adresse psychopeda@one.be ou via les pages « Brochures professionnelles » du site one.be.

LES LIEUX DE RENCONTRE ENFANTS ET PARENTS, PARTENAIRES PRÉCIEUX DES MILIEUX D'ACCUEIL

INFOS
DU SECTEUR

Fin 2024, nous célébrons les 20 ans d'accompagnement du secteur des Lieux de Rencontre Enfants et Parents (LREP) par l'ONE. Cet anniversaire fut l'occasion de prendre un temps pour faire le point sur les pratiques, retracer le chemin parcouru et penser les défis à venir.

Les lieux de rencontre enfants et parents (LREP) accueillent des enfants âgés de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents ou d'une personne proche, dans un environnement de qualité. Les professionnels et bénévoles permettent, par leur accompagnement, de soutenir la relation entre l'enfant et son/ses parent(s) et de rompre l'isolement social vécu par certaines familles. L'adulte peut y trouver un espace d'écoute et de dialogue et l'enfant, un espace de socialisation, de jeux et de détente, favorisant son développement. Les parents ont l'occasion de voir leur enfant interagir avec d'autres enfants.

Un des enjeux pour les années futures est le travail en réseau et la collaboration avec les partenaires.

Tout comme les milieux d'accueil, les Lieux de Rencontre Enfants et Parents sont des lieux essentiels en termes d'expériences, d'apprentissages et d'interactions sociales tant pour les enfants que pour leur famille. La collaboration entre ces deux structures a donc tout son sens.

D'où viennent-ils ?

En ce qui concerne les prémices des Lieux de Rencontre Enfants et Parents, la première "Maison Verte" a vu le jour en France en 1979 et le premier "Bébé Rencontre" (services à l'initiative de la Ligue des Familles) a été créé en 1982 en Belgique. En 2003, l'ONE débute le cheminement vers l'identification, l'accompagnement et la reconnaissance de ce secteur. Aujourd'hui, plus de 150 LREP sont recensés en

Fédération Wallonie-Bruxelles, 71 sont agréés par l'ONE (dont 67 subventionnés).

Les LREP, des lieux de soutien à la parentalité

Le soutien à la parentalité se décline sous la forme de 4 grands principes en Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment au travers du document "Pour un accompagnement réfléchi des familles : un référentiel de soutien à la parentalité"¹.

Ceux-ci sont mis en pratique par tous les LREP, ainsi :

- Le soutien à la parentalité s'adresse à toutes les familles, quelles que soient leurs configurations ;
- L'enfant est au cœur du soutien à la parentalité. Il est sujet de droit, son bien-être, son développement et son intérêt supérieur sont les priorités des professionnels ;
- Le soutien à la parentalité consiste à reconnaître que tous les parents ont des compétences et à soutenir celles-ci au bénéfice de l'enfant. Pour cela, il n'y a pas de recette : il s'agit d'observer chaque situation et s'adapter ;

Il s'agit aussi parfois, pour le professionnel de se décentrer de ses propres croyances et représentations en se posant la question : ces pratiques éducatives que j'observe et qui peuvent me dérouter, ont-elles un impact négatif sur le bien-être et le développement de l'enfant ? Si non, il y a peut-être lieu de s'y intéresser de plus près et même de s'en inspirer.

¹ Ce Référentiel et le Satellite « Le soutien à la parentalité dans les lieux d'accueil » sont disponibles sur le site www.Parentalite.be via les onglets « référentiel » et « satellites et contributions ».

Le soutien à la parentalité, dans un LREP, c'est surtout une question d'écoute active et bienveillante ...²

- La prise en compte des contextes de vie et des singularités des familles est donc nécessaire pour accompagner les familles.

Leurs missions s'exercent dans un cadre bien spécifique, à visée préventive et non thérapeutique, respectant l'anonymat, appliquant la gratuité (ou faible participation financière) et en mettant l'accent sur la notion de plaisir pour les familles.

Rencontrer d'autres personnes qui sont dans la même période de vie avec cette fragilité des débuts, pouvoir en parler, simplement, sans avoir peur d'être jugée... C'est vraiment très important !³

Les LREP, un accueil à hauteur de l'enfant

Dans le souci du respect de ces principes, les Lieux de Rencontre Enfants et Parents proposent un accueil inconditionnel à chaque famille et veillent à les accompagner en se mettant à hauteur de l'enfant.

Ces principes sont également des repères pour chaque professionnel œuvrant auprès des familles, en l'occurrence, chaque accueillant.

Ils répondent à 4 objectifs globaux :

- Soutenir la relation entre l'enfant et ses parents ;
- Favoriser la socialisation précoce de l'enfant ;
- Rompre l'isolement social ;
- Favoriser le développement global de l'enfant.

La fonction d'accueillant en LREP

Les Lieux de Rencontre Enfants et Parents sont des lieux dits "à géométrie variable" : ils peuvent être créés à l'initiative d'une série de services, pouvant eux-mêmes s'associer



à d'autres. Cette association va orienter la structure du lieu, et ainsi déterminer les objectifs spécifiques de chaque LREP pour composer son identité. Les professionnels qui y sont engagés (nommés "accueillants") ont des profils variés tels que psychologues, assistants sociaux, infirmiers, psychomotricien...

Milieus d'accueil et LREP : des bénéfices communs

La plus-value de la fréquentation des milieux d'accueil pour les enfants et les familles n'est plus à démontrer. Les Lieux de Rencontre Enfants et Parents, quant à eux, répondent à un besoin de certaines familles. Peu importe la culture, le niveau socio-économique ou le lieu de vie, les parents et les enfants trouvent dans ces structures une réponse à un besoin, un besoin de création de lien, de partage, d'écoute qui va soutenir leur sentiment de confiance en leurs compétences (tant pour les parents que pour les enfants).

Dans certains cas, le LREP est aussi un moyen de se préparer, pour toute la famille, à la fréquentation d'un milieu d'accueil : vivre les premières séparations tout en douceur, échanger avec des parents dont l'enfant fréquente déjà un milieu d'accueil, rencontrer d'autres enfants... En parallèle, pour certains parents dont l'enfant ne fréquente pas de milieu d'accueil, le LREP peut être une opportunité de vivre des expériences en collectivité.

Dans d'autres cas, le LREP peut être une opportunité, tant pour l'enfant que pour la famille, de "faire autre chose" que ce que l'on fait à la maison ou au sein d'une crèche, chez une accueillante (m/f/x) : il est ainsi une ressource supplémentaire pour chacun et complémentaire à ce qui est initié en milieu d'accueil. Au-delà de l'intérêt pour les familles, ces lieux peuvent également accueillir l'enfant accompagné d'un professionnel proche de l'enfant (adulte familial).

Une collaboration à long-terme avec un ou plusieurs LREP constitue pour tout milieu d'accueil, une possibilité d'assurer une complémentarité dans l'accompagnement et l'accueil des familles.

→ Pour trouver les Lieux de Rencontre Enfants et Parents agréés proches de votre milieu d'accueil : my.one.be.⁴

N'hésitez pas à pousser leurs portes, les rencontrer et y orienter les familles !

Aurélien TULPIN et Marine NOEL,

Gestionnaires de projets, Cellule Soutien à la Parentalité, Direction Recherches et Développement

² Verbatim présenté lors de l'intervention « L'écoute et la délicatesse au service du lien » de Caroline Leterme, chargée de recherche et de formation au CERE (4 décembre 2024).

³ Op. Cit.

⁴ Pour toute question ou information complémentaire : CAPP@one.be.

LE FENOUIL

RECETTES

Le fenouil est un légume au goût légèrement anisé. Ce bulbe est originaire du bassin méditerranéen et se cultive de juin à octobre. Il peut être introduit dans de nombreuses préparations savoureuses et adaptées aux différents goûts et âges. Voici quelques idées pour intégrer le fenouil dans les menus en milieu d'accueil.

ASTUCE ANTIGASPI :



Les tiges de fenouils sont moins tendres, il vaut mieux les retirer lors de vos préparations culinaires.

Mais il serait dommage de les jeter.

N'hésitez pas à les utiliser pour assaisonner votre bouillon maison sans sel.¹

Le saviez-vous ?



Les graines de fenouil peuvent également se consommer. Pensez à les intégrer comme épices dans vos soupes, vos purées de légumes ou votre pain maison. Pour plus de saveur, n'oubliez pas de piler les graines.

¹ Voir « Recette de bouillon "maison" sans sel », Flash Accueil 29, ONE, 2016, p.22.

SALADE DE LENTILLES ET FENOUIL

Ingrédients : Pour 6 enfants

120 g de lentilles vertes | 120 g de boulgour | 2 oranges | 1 oignon rouge | 1/2 bulbe de fenouil | 2 cuillères à soupe d'huile d'olive | 4 cuillères à soupe de vinaigre de pomme | 1 feuille de laurier | 1 bouquet de basilic | Poivre du moulin

PRÉPARATION :

1. **La veille**, faire tremper les lentilles dans un volume d'eau équivalent au volume de lentilles. L'étape du trempage permettra de diminuer la durée de la cuisson et les rendre plus digestes.
2. **Le lendemain**, éliminer l'eau de trempage et rincer les lentilles.
3. Émincer l'oignon et le faire suer dans une casserole avec 1 cuillère à soupe d'huile d'olive.
4. Ajouter les lentilles, la feuille de laurier et verser 500ml d'eau. Laisser cuire pendant environ 20-25 min. Il est important de vérifier qu'il y a toujours de l'eau dans la casserole.
5. Laver, couper en dés le fenouil et, après 10 minutes de cuisson, l'ajouter dans la casserole ainsi que le boulgour. Vérifier le temps de cuisson sur l'emballage afin d'ajuster le moment où celui-ci doit être ajouté à la casserole.
6. Vérifier la cuisson. Les lentilles, le boulgour et le fenouil doivent être tendres et l'eau de cuisson absorbée dans son entièreté.
7. Laver les oranges, les peler à vif puis les couper en quartier. Nettoyer et ciseler également le basilic.
8. Mélanger enfin tous les ingrédients dans un saladier.
9. Servir tiède, froid ou chaud !

Âge :
À partir de
12 mois



PAPILLOTE DE POISSON AU FENOUIL

Âge :

Dès la diversification. Adapter la texture et le grammage du poisson en fonction du stade de développement de l'enfant.

Ingrédients :

Pour 5 à 6 enfants

2 échalotes | 2 cuillères à soupe d'huile d'olive | 1 gros fenouil | 1 poivron
100g de poisson gras (maquereau...) ou maigre (tilapia...)| Jus de citron

PRÉPARATION :

1. Préchauffer le four à 180°C. Peler et émincer les échalotes et les faire revenir dans de l'huile d'olive.
2. Laver les bulbes de fenouil et les couper en petits morceaux.
3. Laver, épépiner et couper en fines lamelles le poivron.
4. Faire blanchir le fenouil environ 5 min dans de l'eau bouillante.
5. Découper 4 morceaux de papier sulfurisé suffisamment grands pour contenir le poisson et les légumes. Commencer par une couche d'échalotes. Ajouter ensuite le poivron et le fenouil. Ajouter une cuillère à soupe d'huile d'olive. Déposer le poisson. Asperger de jus de citron.
6. Enfourner les papillotes 10 à 15 min.
7. Servir avec une source de féculent (grains d'épeautre, riz basmati...).



Florence SCHYNS,

Étudiante en diététique

En collaboration avec **Cleo ROTUNNO,**

Diététicienne



PÂTES AU FENOUIL

Âge :

Dès la diversification. Adapter la texture en fonction du stade de développement de l'enfant.

Ingrédients :

Pour 6 enfants

- 2 fenouils
- 1 petit oignon
- 1 cuillère à soupe d'huile d'olive
- 1 boîte de tomates concassées de 400g
- 240g de pâtes grecques (poids cru)

Préparation :

1. Laver le fenouil et le couper en petits morceaux.
2. Émincer l'oignon et le faire suer dans une poêle avec une cuillère à soupe d'huile d'olive.
3. Ajouter les tomates concassées et le fenouil, verser ½ verre d'eau chaude et laisser mijoter 45 minutes à feux doux. Remuer régulièrement.
4. Si besoin, ajouter un peu d'eau jusqu'à cuisson complète du fenouil.
5. Cuire les pâtes grecques.
6. Égoutter les pâtes et les ajouter dans la sauce.
7. Si vous souhaitez servir ce plat dès la diversification, il sera important de la passer dans un bol mixeur afin d'obtenir une purée grumeleuse.

